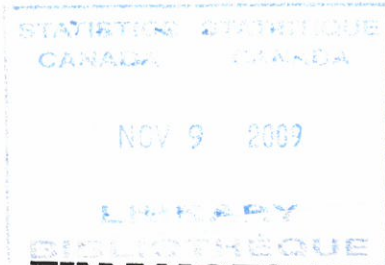


N^o DE CATALOGUE

61-203F

ANNUEL

c. 3



FINANCES DES ENTREPRISES PUBLIQUES FÉDÉRALES

1967

(Exercice financier terminé le plus près du 31 décembre)

ACTIF, PASSIF ET VALEUR NETTE
REVENUS ORDINAIRES ET DÉPENSES ORDINAIRES

Publication autorisée par
le ministre de l'Industrie et du Commerce

BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE

Division des administrations publiques

Section de l'administration publique fédérale

Juin 1970
8503-535

Prix: 50 cents

PUBLICATIONS DE LA DIVISION DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Numéro de
catalogue

Périodicité Prix

Comptes consolidés des administrations publiques

68-201	Principal Taxes and Rates - Federal, Provincial and Selected Municipal Governments	A	\$.50
68-202	Consolidated Government Finance - Federal, Provincial and Municipal Governments	A	.50
68-502	Comparative Statistics of Public Finance, 1956 to 1960	HS	1.50
68-503	Historical Review - Financial Statistics of Governments in Canada, 1952-62 (épuisé)	-	-

Statistique de l'administration publique fédérale

68-211	Federal Government Finance	A	.50
61-203	Federal Government Enterprise Finance	A	.50
61-203F	Finances des entreprises publiques fédérales	A	.50
72-004	Federal Government Employment	M	.75
72-205	Federal Government Employment in Metropolitan Areas	A	.50

Statistique des administrations publiques provinciales

68-205	Provincial Government Finance - Revenue and Expenditures (Estimates) ...	A	.50
68-207	Provincial Government Finance - Revenue and Expenditure	A	.75
68-208	Provincial Government Finance - Funded debt (Preliminary)	A	.50
68-209	Provincial Government Finance - Debt	A	.50
61-204	Provincial Government Enterprise Finance	A	.75
63-202	The Control and Sale of Alcoholic Beverages in Canada	A	.50
72-007	Provincial Government Employment	T	.50
68-504	A Review of Dominion-Provincial Conferences on Provincial Finance Statistics, 1933-1960	HS	1.50

Statistique des administrations publiques locales

68-203	Municipal Government Finance - Revenue and Expenditure - Preliminary and Estimates	A	.50
68-204	Municipal Government Finance	A	.75
72-009	Municipal Government Employment - l'emploi dans les administrations municipales	T	.50
68-505	A Review of Conferences on Municipal Finance Statistics, 1937 - 66	HS	2.00
12-507F	Manuel de déclaration des finances municipales	HS	3.00
72-505	Municipal Government Employment - l'emploi dans les administrations municipales	HS	.75

A - Annuel

M - Mensuel

T - Trimestriel

HS - Hors série

La remise doit se faire par chèque ou mandat de poste payable au Receveur général du Canada et adressée à la Distribution des publications, Bureau Fédéral de la statistique, Ottawa, ou à l'Imprimeur de la reine, Hull, (P.Q.).

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction	5
Définition de l'entreprise publique	5
Législation relative aux entreprises publiques	6
Entreprises publiques fédérales figurant dans le bulletin	6
Liste des entreprises	7
Notes explicatives au sujet de certaines entreprises	12
Comparaison avec les comptes nationaux	13
Comparaison avec le Volume III des comptes publics du Canada	13
Statistique financière des entreprises publiques fédérales	13
Source des données	13
Revenus et dépenses de nature capitale	13
Classement des entreprises par groupe d'activités	13
Classification et terminologie financières	14
Analyse des données	18
Tableau	
1. Actif, passif et valeur nette, par groupe d'activités, 1967	22
2. Revenus ordinaires et dépenses ordinaires, par groupe d'activités, 1967	25
3. Opérations nettes au compte des bénéfiques non répartis par groupe d'activités, 1967	26
4. Analyse des valeurs en portefeuille, par groupe d'activités, 1967	27
5. Contributions de l'Administration publique fédérale aux comptes des revenus ordinaires et des bénéfiques non répartis, 1967	28
6. Comparaison des revenus ordinaires et des dépenses ordinaires de la Banque du Canada, 1966 et 1967	29
7. Comparaison des opérations nettes au compte des bénéfiques non répartis de la Banque du Canada, 1966 et 1967	29
8. État de l'actif et du passif de la Banque du Canada, 1966 et 1967	30
Graphiques	
Actif et passif suivant le genre et le groupe d'activité, 1966 et 1967	24
Revenus et dépenses, par groupe d'activités, 1966 et 1967	26

SIGNES CONVENTIONNELS

Les signes conventionnels suivant sont employés uniformément dans les publication du Bureau fédéral de la statistique:

.. nombres indisponibles.

... n'ayant pas lieu de figurer.

- néant ou zéro.

-- nombres infimes.

P nombres provisoires.

r nombres rectifiés.

Nota: Les nombres figurant dans les renvois en bas des tableaux représentent des milliers de dollars.

FINANCES DES ENTREPRISES PUBLIQUES FÉDÉRALES

1967

(Exercice financier terminé le plus près du 31 décembre)

ACTIF, PASSIF ET VALEUR NETTE

REVENUS ORDINAIRES ET DÉPENSES ORDINAIRES

INTRODUCTION

La statistique financière dont il est question ici est celle des entreprises fédérales existant en 1967. Elle fait partie de la série publiée depuis 1958. Le domaine financier de l'Administration publique fédérale comprend: a) les organismes ministériels, b) les caisses et organismes spéciaux, c) les établissements d'enseignement, de santé, de bien-être social et ceux qui servent à l'administration de la justice, d) les fonds fiduciaires et e) les entreprises.

La série relative aux entreprises publiques fédérales est le complément de la série intitulée Federal Government Finance (numéro de catalogue 68-211), qui fournit des renseignements financiers sur les organismes ministériels, les caisses et agences spéciales et les établissements dont les frais de fonctionnement sont payés sur les revenus publics.

Il existe une série de rapports analogues qui concernent les entreprises publiques provinciales (numéro de catalogue 61-204).

Les rapports qui traitent des entreprises publiques s'insèrent dans le programme d'élargissement du champ des statistiques sur les finances publiques pour faciliter une vue globale du domaine financier de l'administration publique. Cet élargissement permettra d'apprécier de façon plus précise l'incidence du secteur public sur l'économie, notamment par sa demande en biens et en services, par la formation de son capital, par son financement de sources extérieures, par l'effet redistributif de la taxation et des allocations sur le revenu des particuliers et par l'importance de ses opérations commerciales dans le cadre de l'économie.

DÉFINITION DE L'ENTREPRISE PUBLIQUE

Services publics

Les services qui assurent de nos jours les administrations publiques sont de nature diverse. La prestation en est assurée par des organismes de forme variée: ministère, offices, commissions, sociétés de la Couronne, etc.

Les services de nature générale, tels que la protection des personnes et de la propriété, la santé, l'éducation et la voirie, assurés par la plupart des administrations publiques, sont ordinairement financés au moyen des revenus ordinaires ou de fonds remboursables au moyen des revenus ordinaires. Le public paye un prix modique pour certains services de nature générale, mais dans la plupart des cas il n'existe pas de rapport entre le prix que paye le particulier et l'usage qu'il fait du service ou le bénéfice qu'il en retire.

Certaines autres activités du secteur public sont cependant d'un caractère tout à fait différent, en ce qu'elles concernent la production de biens et des services qui sont livrés à la consommation à un prix qui doit couvrir la totalité ou une grande partie des frais de production et, dans certains cas, produire une bénéfice. Ces entreprises revêtent ordinairement la forme d'une société de la Couronne ou d'un organisme spécial ayant des pouvoirs déterminés, assujetties à un certain contrôle financier du gouvernement et responsable envers le public. Le capital leur est fourni par l'administration publique sous forme d'avances et de prêts directs, d'actions souscrites par l'administration publique ou grâce à un emprunt à l'extérieur souvent garanti par l'administration publique. Dans la plupart des cas, l'activité de ces entreprises est de nature franchement commerciale ou industrielle. Elles font concurrence à l'entreprise privée et sont parfois exploitées sous un régime monopolistique. Pour ce qui est de leurs objectifs et de leur comportement, elles sont assimilables aux entreprises privées plutôt qu'aux organismes sans but lucratif ou aux établissements non commerciaux, catégories dans lesquelles se classent ordinairement les données relatives à l'activité de l'administration générale.

Afin qu'il y ait uniformité et comparabilité lors de la refonte des renseignements relatifs aux finances publiques dans le cadre d'une classification économique et fonctionnelle, ces deux formes distinctes d'activité publique ont été divisées en "administration générale" et "entreprises publiques".

Entreprises publiques

Pour dégager l'activité des entreprises publiques, il faut d'abord établir certains critères.

Une entreprise publique est considérée comme le moyen dont se sert un organisme politique pour produire des biens ou des services destinés à être vendus à tout venant à un prix censé généralement couvrir les frais. L'élément essentiel qui distingue une entreprise publique d'une administration générale est le prix que celle-là exige pour ses services suivant l'usage qui en est fait. Elle peut ainsi payer la plupart de ses frais sur le produit des ventes sans avoir recours aux fonds publics.

Il y a exception cependant dans le cas d'un organisme central établi pour fournir des biens et des services principalement à l'autorité dont il dépend et aux autres administrations publiques; un tel organisme est assimilé à un fonds de roulement de l'administration générale, vu qu'il n'est peu sujet au jeu de l'offre et de la demande en raison des prix fixés arbitrairement: exemple, la caisse renouvelable de la production de défense.

La distinction entre un fonds spécial et une entreprise publique est très fine. En dernière analyse, il s'agit du choix que le particulier a, ou n'a pas, de se servir des biens et services offerts moyennant une rétribution fixée en fonction de l'usage qu'il en fait. Si le particulier n'a pas cette alternative, l'organisme est considéré, aux fins de la statistique, comme fonds spécial et compris dans l'administration générale.

Les autres caractéristiques, en général facilement reconnaissables, d'une entreprise publique sont:

1. entité juridique distincte;
2. comptabilité séparée;
3. activité permanente;
4. engagement de capitaux considérables;
5. assujettissement à l'impôt sur le revenu;
6. employés qui ne sont pas soumis à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique;
7. comptabilité d'exercice, avec utilisation de provisions;
8. provisions pour amortissement.

On n'a pas tenté d'isoler une activité commerciale accessoire à une administration générale.

LÉGISLATION RELATIVE AUX ENTREPRISES PUBLIQUES

Le plus souvent on a recours à une loi spéciale pour créer une entreprise commerciale publique, loi qui définit ses buts, ses pouvoirs et ses fonctions.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, époque où la création de sociétés était le moyen préféré, le ministre des Munitions et des Approvisionnements reçut l'autorisation de faire constituer des sociétés en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes appelée jusqu'alors Loi sur les compagnies. En 1946, l'adoption de la Loi sur le fonctionnement des compagnies publiques permit de régler l'activité des quelques rares compagnies formées en vertu de la Loi sur les compagnies. Les dispositions financières de la Loi sur le fonctionnement des compagnies publiques furent abrogées par la promulgation, en octobre 1952, de la Loi sur l'administration financière (SRC 1952, c. 116) et de ses modifications.

La gestion financière de l'administration publique fédérale, la vérification des comptes publics et le contrôle financier des sociétés de la Couronne. Le contrôle financier s'exerce par le truchement des prévisions budgétaires du Parlement, des budgets des immobilisations et des budgets d'exploitation, des états financiers et des rapports annuels, auxquels s'ajoutent les vérifications effectuées par l'auditeur général ou, dans certains cas, par un comptable public indépendant.

La partie VIII de la Loi sur l'administration financière définit trois classes de "corporations de la Couronne": corporations de département, corporations de mandataire et corporations de propriétaire. Les entreprises qui font l'objet du présent rapport appartiennent aux deux dernières classes, sauf la Banque du Canada, la Commission canadienne du blé, la Banque d'expansion industrielle et la Société de la Couronne Northern Ontario Pipe Line, qui, vu leurs fonctions spéciales, sont régies chacune par sa propre loi, et les Élévateurs du gouvernement canadien exploités par la Commission des grains du Canada en vertu de la Loi sur les grains du Canada.

ENTREPRISES FÉDÉRALES FIGURANT DANS LE RAPPORT

En 1967, il y avait 25 entreprises publiques fédérales en activité. Ce nombre ne comprend pas les entreprises suivantes: la Canadian National (West Indies) Steamships Limited, la Cornwall International Bridge Company Limited (demande d'abandon de charte déposée en 1967), et la Société de la Couronne Northern Ontario Pipe Line (en cours de liquidation en 1967).

Voici la liste des entreprises dont il est question dans le rapport, des lois en vertu desquelles elles ont été constituées ainsi que leurs principales fonctions.

Liste des entreprises

Noms des entreprises et des sociétés associées (l'association étant indiquée par les lettres correspondantes a, b, c et d)	Fin de l'exercice	Ministre ou autorité responsable	Loi fédérale	Année de constitution	Fonctions principales
Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent(d)	31 déc.	Ministre des Transports	Loi sur l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, SRC 1952, c. 242 et modifications.	1951	Exploite, conjointement avec son homologue américain, depuis le 25 avril 1959, la Voie maritime entre Montréal et le Lac Erié, voie construite entre 1954 et 1959; exploite et administre les canaux sans péage transférés du ministre des Transports à l'Administration de la voie maritime par l'arrêté en conseil C.P. 1959-204.
Air Canada (Lignes aériennes Trans-Canada jusqu'au 1 ^{er} janvier 1965) (b) (filiale)	31 déc.	Ministre des Transports	Loi sur Air Canada SRC 1952, c. 268 et modifications.	1937	Assurer des liaisons aériennes régulières intérieures et internationales, en Amérique du Nord, ainsi qu'avec les Îles Britanniques, l'Europe continentale et les Caraïbes.
Les Arsenaux canadiens Limitée(1)	31 mars	Ministre de l'Industrie	Constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes, SRC 1952, c. 53 et modification.	1945	Fabriquer et perfectionner l'équipement militaire, les munitions et autres pièces pour satisfaire aux besoins des forces armées canadiennes, entretenir les installations placées sous sa surveillance et veiller à la conservation des aptitudes requises pour faire fonctionner ces installations.
Banque d'expansion industrielle(a) (filiale)	30 sept.	Ministre des Finances	Loi sur la Banque d'expansion industrielle, SRC 1952, c. 151 et modifications.	1944	Assurer des prêts et des fonds pour le financement des participations au capital social et participer à des contrats de souscription éventuelle à forfait des émissions de petites et moyennes entreprises canadiennes qui ne peuvent obtenir les fonds nécessaires d'autres sources à des conditions raisonnables.
Banque du Canada(a)(1)	31 déc.	Ministre des Finances	Loi sur la Banque du Canada, SRC 1952, c. 13 et modifications.	1934	Réglementer le crédit et la monnaie, contrôler et protéger la valeur extérieure du dollar canadien, stabiliser le niveau de production, du Commerce, des prix et de l'emploi en autant que le permet l'action monétaire; remplir les fonctions d'agent financier de l'Administration publique fédérale.

Voir renvoi(s) à la page 11.

Liste des entreprises - suite

Noms des entreprises et des sociétés associées (l'association étant indiquée par les lettres correspondantes a, b, c et d)	Fin de l'exercice	Ministre ou autorité responsable	Loi fédérale	Année de constitution	Fonctions principales
Canadian National (West Indies) Steamship Limited	31 déc.	Ministre des Transports	Constituée en vertu de Loi sur les corporations canadiennes, SRC 1952, c. 53 et modification.	1927	Avant la vente de sa flotte en août 1958, la société assurait la liaison directe par paquebots avec les Indes occidentales conformément aux dispositions de la Loi du traité de commerce avec les Indes occidentales de 1926. (Les opérations financières en cours traduisent les revenus provenant des placements et des bénéfices non répartis.)
Commission canadienne du blé(1)	31 juill.	Ministre des Finances	Loi sur la Commission canadienne du blé, SRC 1952, c. 44 et modifications.	1935	Organiser de façon ordonnée les marchés interprovincial et extérieur du grain cultivé dans l'Ouest canadien.
Commission d'énergie du Nord canadien	31 mars	Ministre du Nord canadien et des Ressources nationales	Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, SRC 1952, c. 196 et modification.	1948	Fournir de l'énergie à certaines parties des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon de façon à payer ses frais et, avec l'approbation du gouverneur en conseil à toute autre région du Canada; être le mandataire de l'administration publique pour ce qui est des prêts consentis en vertu de la Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique.
Conseil des ports nationaux	31 déc.	Ministre des Transports	Loi sur le Conseil des ports nationaux, SRC 1952, c. 187 et modifications.	1936	Administration de certaines installations portuaires, d'élévateurs à grains et de ponts.
Cornwall International Bridge Company Limited (d) (filiale)	30 sept.	Ministre des Transports	Constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes, SRC 1952, c. 53 et modification et de la Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, SRC 1952, c. 242 et modifications.	1957	La société, qui est une filiale de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et de la St. Lawrence Seaway Development Authority (États-Unis), a exploité un pont à péage entre Cornwall (Ont.) et Massena (New York) jusqu'au 1 ^{er} juillet 1962. (La liquidation s'est achevée en 1967).
Corporation commerciale canadienne	31 mars	Ministre de l'Industrie	Loi sur la Corporation commerciale canadienne, SRC 1952, c. 35.	1946	Favoriser l'expansion du commerce entre le Canada et les autres pays en agissant au nom de l'Administration publique fédérale en tant qu'organisme contractant lorsque d'autres pays désirent acheter des services ou du matériel de défense par des transactions effectuées entre états; voir l'acquisition au Canada des biens, du matériel et des installations que l'Administration publique cède aux autres pays par l'intermédiaire du Fonds d'assistance internationale et d'autres programmes d'aide.

Liste des entreprises - suite

Noms des entreprises et des sociétés associées (l'association étant indiquée par les lettres correspondantes a, b, c et d)	Fin de l'exercice	Ministre ou autorité responsable	Loi fédérale	Année de constitution	Fonctions principales
Corporation de disposition des biens de la Couronne	31 mars	Ministre de l'Industrie	Loi sur les biens de surplus de la Couronne, SRC 1952, c. 260	1949	Disposer des biens de surplus provenant des ministères et des sociétés de la Couronne; être le mandataire des états étrangers qui désirent vendre leur surplus au Canada; donner mandat à d'autres états de vendre le surplus canadien qui se trouve dans leur pays. (Auparavant Corporation des biens de guerre, établie en 1944 en remplacement de la Corporation des biens de guerre Limitée constituée en 1943.)
Eldorado Aviation Limited(c) (filiale)	31 déc.	Ministre des Mines et Relevés techniques	Constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes, SRC 1952, c. 53 et modification.	1953	Effectuer le transport aérien des voyageurs et des marchandises pour le compte des sociétés Eldorado Mining and Refining Limited et Northern Transportation Company Limited.
Eldorado Mining and Refining Limited(c)	31 déc.	Ministre des Mines et Relevés techniques	Constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes, SRC 1952, c. 53 et modification.	1944	Extraire et affiner les minerais d'uranium et produire des combustibles nucléaires au Canada; comme mandataire de l'Administration publique fédérale, acheter, pour le compte du dernier acheteur, du minerai concentré d'uranium aux entreprises privées du Canada.
Élévateurs du gouvernement canadien	31 mars	Ministre de l'Agriculture	Loi sur les grains du Canada, SRC 1952, c. 25 et modifications.	1913	Exploiter les élévateurs terminus sous la direction de la Commission des grains du Canada.
Northern Transportation Company Limited(c) (filiale)(1)	31 déc.	Ministre du Nord canadien et des Ressources nationales	Constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes, SRC 1952, c. 53 et modification.	1947	Assurer le transport fluvial à l'intérieur du bassin hydrographique du fleuve Mackenzie pour le compte de sa société mère et transporter le matériel destiné au réseau avancé de pré-alerte.
Polymer Corporation Limited(1)	31 déc.	Ministre de l'Industrie	Constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes, SRC 1952, c. 53 et modification.	1942	Fabrication de produits en caoutchouc synthétique et de certains produits chimiques; possède cinq filiales: la <u>Polymer Corporation (SAF)</u> , la <u>Polysar Belgium, N.V.</u> , la <u>Polysar Nederland, N.V.</u> , et la <u>Polysar International S.A.</u> , et la <u>Polysar Italiana S.P.A.</u> , toutes constituées à l'étranger. Seules les transactions financières de la société mère canadienne figurent dans la statistique suivante.

Voir renvoi(s) à la page 11.

Liste des entreprises - suite

Noms des entreprises et des sociétés associées (l'association étant indiquée par les lettres correspondantes a, b, c et d)	Fin de l'exercice	Ministre ou autorité responsable	Loi fédérale	Année de constitution	Fonctions principales
Réseau des Chemins de fer nationaux du Canada (b)(1)	31 déc.	Ministre des Transports	Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada, SC 1955, c. 29 et modification.	1919	Exploiter des services de transport terrestre, maritime et aérien ainsi que des services de messagerie, de télécommunications et d'hôtellerie.
The Seaway International Bridge Corporation Limited(d) (filiale)	31 déc.	Ministre des Transports	Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, SRC 1952, c. 242 et modifications.	1963	Exploiter un pont à péage entre Cornwall (Ont.) et Massena (New York).
Service de bacs de l'Île-du-Prince-Édouard(2)	31 déc.	Ministre des Transports	Loi sur les passages d'eau, SRC 1952, c. 114	1933	Faire exploiter, pour le compte de l'Administration publique fédérale, le service de bacs entre Borden (I. P.-É.) et Cap Tormentine (N.-B.) par les Chemins de fer nationaux dans le cadre de leurs services de chemin de fer.
Service de bacs de Terre-Neuve(2)	31 mars	Ministre des Transports	Loi sur les passages d'eau, SRC 1952, c. 114.	1952	Faire exploiter, pour le compte de l'Administration publique fédérale, le service de bacs entre Port-aux-Basques (T.-N.) et North Sydney (N.-É.) par les Chemins de fer nationaux en dehors de leurs services de chemin de fer.
Services de bacs Yarmouth-Bar Harbour	31 déc.	Ministre des Transports	Loi sur les passages d'eau, SRC 1952, c. 114.	1955	Faire exploiter le service de bacs entre Yarmouth (N.-É.) et Bar Harbour (Maine) par les Chemins de fer nationaux pour le compte de l'Administration publique fédérale contre remboursement des frais d'administration.
Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée	31 mars	Président du Comité du Conseil privé pour les recherches scientifiques et industrielles.	Constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes, SRC 1952, c. 53 et modification; de la Loi sur le Conseil de recherches, SRC 1952, c. 239 et modification; de la Loi sur les inventions des fonctionnaires publics, 1953-1954, c. 40, a. 15.	1948	Mettre à la disposition de l'industrie et du commerce, par l'octroi de licences d'exploitation, les inventions résultant des travaux accomplis dans les laboratoires du Conseil national de recherches et de faire exploiter, par contrat, les inventions d'un certain nombre d'organismes de la Couronne et d'universités.
Société canadienne des télécommunications transmarines	31 mars	Ministre des Transports	Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines, SRC 1952, c. 42 et modifications.	1949	Exploiter au Canada et ailleurs des services de télécommunications extérieures en vue de la conduite de communications publiques.

Voir renvoi(s) à la page 11.

Liste des entreprises - fin

Noms des entreprises et des sociétés associées (l'association étant indiquée par les lettres correspondantes a, b, c et d)	Fin de l'exercice	Ministre ou autorité responsable	Loi fédérale	Année de constitution	Fonctions principales
Société centrale d'hypothèque et de logement	31 déc.	L'hon. J.R. Nicholson	Loi sur la Société centrale d'hypothèque et de logement, SRC 1952, c. 46 et modifications; (aussi Lois nationales sur l'habitation, SC 1953-1954, c. 23 et modifications.)	1945	Assurer les prêts hypothécaires consentis par les prêteurs agréés sur des constructions nouvelles; prêter directement à certains emprunteurs; acheter et vendre des hypothèques; aider les autres paliers de l'administration publique à organiser le réaménagement urbain, l'aménagement de terrains et la construction de logements; posséder des habitations et administrer des lotissements pour le compte d'autres ministères; faire des prêts aux administrations municipales pour la construction d'usines d'épuration.
Société d'assurance-dépôts du Canada(1)	31 déc.	Ministre des Finances	Constituée en vertu de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada SC 1966-67, c. 70.	1967	Garanti les dépositaires de valeur auprès des organismes qui lui sont affiliés contre la perte partielle ou totale de leurs dépôts.
Société d'assurance des crédits à l'exportation	31 déc.	Ministre du Commerce	Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, SRC 1952, c. 105 et modifications.	1944	Assurer les exportateurs canadiens contre les risques de non-paiement de la part des acheteurs étrangers en raison des aléas financiers et politiques que comportent les échanges internationaux: financer les transactions d'exportation qui comportent des conditions de paiement échelonné.
Société de la Couronne Northern Ontario Pipe Line	31 déc.	Ministre des Mines et Relevés techniques	Loi sur la Société de la Couronne Northern Ontario Pipe Line, SC 1956, c. 10.	1956	Le tronçon du nord de l'Ontario du réseau canadien de gaz naturel a été vendu aux Trans-Canada Pipe Line Limited le 29 mai 1963. (La société était toujours en liquidation à la fin de 1966.)
Société de crédit agricole(1)	31 mars	Ministre de l'Agriculture	Loi sur le crédit agricole, SC 1959, c. 43 et modifications et Loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles, SC 1964-1965, c. 29.	1959	Octroyer des crédits hypothécaires à long terme aux cultivateurs canadiens et faire des prêts en vue de l'achat de machines agricoles pour l'usage coopératif.
Société Radio-Canada	31 mars	Secrétaire d'État	Loi sur la radiodiffusion, SC 1958, c. 22.	1936	Radiodiffuser, produire et distribuer des programmes de radiodiffusion et de télévision en français et en anglais au Canada et à l'étranger; assurer le service international pour le compte de l'Administration publique fédérale, qui en supporte les frais d'exploitation et d'entretien.

(1) Voir notes explicatives, page 12. (2) Intégrés financièrement aux Chemins de fer nationaux, sauf pour ce qui est des immobilisations propriété de l'administration publique fédérale.

Notes explicatives au sujet de certaines entreprises

Voici quelques explications concernant l'exploitation de certaines entreprises.

Banque du Canada

Bien que la Banque du Canada soit classée parmi les entreprises publiques fédérales, les données financières qui s'y rapportent ne sont pas comprises dans l'ensemble des transactions des entreprises figurant aux tableaux 1 à 5. La terminologie spéciale dont se sert la Banque du Canada pour certains postes de son bilan en raison de ses fonctions particulières s'accorde plutôt mal avec le vocabulaire traditionnel que nous utilisons dans nos tableaux statistiques. Toutefois, pour faciliter aux utilisateurs de la présente statistique financière l'incorporation des renseignements disponibles sur la Banque du Canada aux totaux correspondants, les Tableaux 6, 7 et 8 présentent les états comparatifs des revenus et des dépenses, des bénéfices non répartis et les bilans pour 1967 et 1966, suivant la classification adoptée pour les entreprises, ainsi que leur ventilation entre les divers comptes.

Chemins de fer nationaux du Canada

Les comptes consolidés du réseau des Chemins de fer nationaux comprenaient 32 sociétés à la fin de 1967.

En plus des sociétés groupées dans le réseau des Chemins de fer nationaux, ceux-ci possèdent 50 p. 100 au moins du capital de plusieurs autres sociétés affiliées. Les statistiques ne font état que de la part de ces sociétés affiliées qui correspond au capital investi par les Chemins de fer nationaux. Air Canada, propriété exclusive des Chemins de fer nationaux, est considérée comme une entreprise publique fédérale distincte et ses transactions avec la société mère ont été traitées à part.

Des rectifications ont été apportées à la comptabilité du Canadien-National de façon à faire ressortir les revenus et dépenses brutes des hôtels du Canada-National et de faire passer des revenus ordinaires au compte de bénéfices non répartis les contributions de l'administration publique fédérale applicables au déficit d'exploitation des services de bacs de Terre-Neuve et de l'île-du-Prince-Édouard.

Commission canadienne du blé

A été constituée en vertu de la Loi sur la Commission canadienne du blé afin de régulariser la vente sur les marchés provinciaux et étrangers des grains récoltés au Canada. Les bénéfices nets résultats de l'exploitation des comptes de mise en commun ne reviennent pas à l'administration publique fédérale mais aux producteurs de grains. Sous ce rapport, la Commission diffère des autres entreprises publiques. Malgré la nature spéciale de ses fonctions, la Commission canadienne du blé est traitée dans le rapport comme si elle était une entreprise publique fédérale. Les renseignements financiers qui y ont trait sont ceux de l'exercice terminé le 31 juillet et ne concernent pas seulement les avances faites sur les transactions de la campagne agricole courante, mais également les résultats des opérations aux comptes de mise en commun du blé, de l'avoine et de l'orge des années précédentes.

Commission d'énergie du Nord canadien

En 1967, trois filiales appartenant en totalité à la Commission, ont perdu leur identité distincte: La Dawson City Water and Power Company, Limited, la Dawson Electric Light and Power Company, Limited, et la Yukon Telephone Syndicate, Limited. Les actifs et les passifs en ont été repris par la Commission d'énergie du Nord Canadien.

Polymer Corporation Limited

Le 31 décembre 1965, la Polymer Corporation Limited détenait 95 p. 100 des actions d'une filiale, la Polymer Corporation (SAF) et la totalité des actions de trois autres sociétés, la Polysar Belgium N.V., la Polysar Nederland, N.V., et la Polysar International S.A.

La Polymer Corporation (S.A.F.) a été constituée en vertu d'une loi française en janvier 1961 et son usine de caoutchouc spécial, située près de Strasbourg, est entrée en exploitation à l'automne 1962. La Polysar Belgium N.V., constitué en vertu d'une loi belge en décembre 1961, produit depuis la fin de 1963 du caoutchouc butyle dans son usine située près d'Anvers. La Polysar Nederland N.V., société de portefeuille, a été constituée en conformité des lois des Pays-Bas en mai 1962. Au cours de l'année 1966, on a constitué une nouvelle filiale, la Polysar Italiana S.P.A., à Milan, en Italie. Cette filiale appartient conjointement à la Polysar Belgium N.V. et à la Polysar International S.A. La Polymer International S.A. a été constituée en vertu de la loi suisse en juin 1962 en vue de la vente de tous les produits de la Polymer en dehors de L'Amérique du nord. Par l'intermédiaire de ses filiales, la Polymer Corporation Limited participe à la fabrication de caoutchouc synthétique au Mexique et en Afrique du Sud.

Seule la statistique financière de la société mère canadienne figure dans le présent rapport.

Société d'assurance-dépôts du Canada

La Loi sur la Société d'assurance-dépôts est entrée en vigueur en avril 1967. L'objet principal de cette loi est de garantir les dépositaires de valeurs auprès des organismes affiliés à cette Société contre la perte partielle ou totale de leurs dépôts. La Société a été chargée de la mise en application de la Loi en question.

Sont membres d'office les compagnies de prêt, compagnies fiduciaires et banques constituées en société en vertu d'une charte fédérale et, sur demande d'affiliation, les compagnies de prêt et les compagnies fiduciaires constituées en société en vertu d'une charte provinciale. Au 31 décembre 1967, on dénombrait 69 institutions membres, dont 28 en vertu d'une charte fédérale.

Société d'assurance-dépôts du Canada

Au cours de l'année 1967, la Province de Québec a mis sur pied la Régie de l'assurance-dépôts du Québec, dont l'objet principal est de fournir une garantie du même ordre. Afin d'éviter tout double-emploi, le gouvernement du Canada et celui du Québec ont conclu un accord délimitant leurs domaines d'activité respectifs.

Société du crédit agricole

La Loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles, proclamée le 11 décembre 1964, accorde à la Société de crédit agricole le pouvoir de faire des prêts à des groupes de trois cultivateurs ou plus pour l'achat de machines agricoles destinées à l'usage collectif. La société a commencé à recevoir des demandes faites en vertu de la loi dès le mois de janvier 1965.

Comparaison avec les comptes nationaux

Les montants des bénéfices nets ou des pertes nettes avant provision pour impôts sur le revenu (Tableau 2, Dépenses, Poste 6) et de la provision pour amortissement (Tableau 2, Dépenses, Poste 2) ne concordent pas avec ceux qui figurent dans les comptes nationaux comme revenu de placements de l'administration publique et provisions pour consommation de capital, parce que les comptes ne sont pas identiques et que la série des comptes nationaux comprend des imputations.

Pour qu'il y ait concordance avec les comptes nationaux, il faut apporter les rectifications suivantes à ces postes:

- a) Ajouter aux deux postes les montants relatifs à la Banque du Canada et à la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967;
- b) Ajouter aux "bénéfices net" seulement les estimations en ce qui concerne le compte du Fonds des changes, le ministère des Postes, la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, les imputations faites au titre des services bancaires fournis à l'Administration publique fédérale sans frais exprès (revenu) et une partie du loyer net imputé des édifices propriété de l'Administration publique fédérale.
- c) Déduire des deux postes les montants relatifs à la Société Radio-Canada, à la Commission canadienne du blé et à la Corporation de disposition des biens de la Couronne.

Comparaison avec le Volume III des Comptes publics du Canada

Les états financiers de toutes les sociétés de la Couronne énumérées dans la Loi sur l'administration financière figurent au Volume III des Comptes publics du Canada. Pour les besoins du présent rapport, ne sont pas classées comme entreprises publiques fédérales: L'Energie atomique du Canada Limitée, La Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967, le Trust des titres des Chemins de fer nationaux du Canada, la Commission du centenaire, la Construction de défense (1951) Limitée, la Commission des champs de bataille nationaux et la Commission de la capitale nationale. Ces organismes n'ont pas été inclus parce qu'ils ne correspondent pas à la définition de l'entreprise publique.

Par contre, trois organismes qui ne figurent pas dans le volume III des Comptes publics, mais correspondent bien à la définition en vigueur pour les entreprises publiques, sont compris dans le présent rapport. Ce sont le service de bacs de Terre-Neuve, le service de bacs de l'Île du Prince-Édouard, et le service de bacs de Yarmouth-Bar Harbour. Tous ces services sont exploités par les Chemins de fer nationaux pour le compte de l'Administration publique fédérale.

Pour les besoins de la comptabilité et du contrôle financier, les Elevateurs du gouvernement fonctionnent à la façon d'une direction d'un ministère fédéral, et ne sont pas une société de la Couronne, bien qu'ils soient compris dans la présente statistique. Leurs états financiers figurent en appendice à la section des comptes publics qui traite du ministère de l'Agriculture.

STATISTIQUE FINANCIÈRE DES ENTREPRISES PUBLIQUES FÉDÉRALES

Source des données

Les données financières sont puisées dans les rapports annuel des sociétés de la Couronne. D'autres renseignements nous ont été fournis par les dirigeants des sociétés ou des ministères, dont la collaboration constitue pour nous une aide précieuse.

Les séries relatives aux salaires et traitements versés aux employés des entreprises publiques fédérales sont pour la plupart fondées sur les données que la Division des Administrations publiques a réunies et publiées dans la publication Federal Government Employment (n° de catalogue 72-004).

Revenus et dépenses de nature capitale

Il n'existe pas actuellement de statistiques complètes sur les revenus et dépenses de nature capitale et sur la source ou l'affectation des fonds des entreprises publiques fédérales si ce n'est dans la mesure où les variations des postes

du bilan font apparaître le résultat net de ces opérations.

Le cahier intitulé Investissements privés et publics rédigé conjointement par la Division des finances des entreprises du Bureau fédéral de la statistique et la Direction de l'économie du ministère du Commerce, donne, au tableau 8, les dépenses estimatives en immobilisations des entreprises publiques. Selon cette source, les dépenses en immobilisations des entreprises publiques fédérales en 1967 étaient de 427 millions de dollars. Le montant correspondant de l'année 1966 était de 456 millions.

Classement des entreprises par groupe d'activité

Dans le présent rapport la nomenclature par branche et par groupe des statistiques financières est celle du Manuel de la Classification type des industries (1960) du Bureau fédéral de la statistique.

Les branches et groupes auxquels appartiennent les entreprises publiques fédérales sont: 1) transports, communications et autres services d'utilité publique, y compris les groupes des transports, de l'entreprisage, des communications et de l'électricité; 2) commerce de gros; 3) industries manufacturières; 4) finances assurances et immeubles; 5) administration publique. Les renseignements relatifs aux entreprises classées dans le commerce de gros et les industries manufacturières ont été réunis sous une seule rubrique. Les renseignements relatifs à l'administration publique qui ne concernent que la Société canadienne de brevets et d'exploitation Limitée, ont été réunis à ceux des finances, assurances et immeubles.

Bien que l'"établissement" soit considéré par le Bureau comme l'unité type en ce qui concerne la collecte de données de base, par branche d'activité, sur la production, le coût des matières, l'approvisionnement, le combustible, l'électricité, l'emploi et les salaires, certains établissements ne sont pas en mesure de déclarer les frais généraux qui leur sont mis en compte et ne peuvent donc pas indiquer leurs bénéfices nets d'exploitation. C'est pourquoi l'unité qui convient le mieux pour la déclaration des données financières reste la "firme". Parfois, la firme ne peut faire la déclaration de toutes les données financières et il est alors nécessaire d'avoir recours à l'entreprise, celle-ci étant une firme ou un ensemble de firmes appartenant parfois à des industries assez disparates et associées entre elles par une direction ou une gestion financière commune.

Le classement statistique suivant l'activité des entreprises publiques fédérales plutôt que de celle des firmes ou des établissements qui la composent a produit quelques anomalies. Ainsi, par exemple, la société Eldorado Mining and Refining Limited a été assimilée aux industries manufacturières, même si quelques-unes de ses activités la feraient plutôt comprendre dans l'extraction minière. Les comptes des Chemins de fer nationaux, après consolidation, visent à la fois les transports, les finances et les services personnels. Or toutes ces activités sont groupées sous la rubrique des transports.

Classification et terminologie financières

Pour répondre aux nécessités d'une classification économique et fonctionnelle des données relatives aux finances publiques et pour souligner le rapport étroit qui existe entre les transactions des entreprises publiques et les ministères et organismes de l'administration générale, nous avons conservé, dans la mesure du possible, le vocabulaire propre aux deux systèmes.

Dans l'optique d'une classification économique, le compte des revenus ordinaires et des dépenses ordinaires prend la forme d'un état des profits et pertes comme dans le cas d'une entreprise privée. Les classes figurant dans les bilans ont été retenues, compte tenu de la diversité des entreprises publiques en question.

On n'a pas tenté de séparer l'actif réalisable et le passif exigible à court terme de ceux qui le sont à long terme, sauf s'ils tombaient dans ces catégories en raison de la présentation commerciale traditionnelle du bilan, où les postes sont énumérés plus ou moins selon leur degré de liquidité.

Les transactions des entreprises avec l'autorité dont elles dépendent ou les autres niveaux d'administrations publiques ont été ventilées, lorsque la situation l'exigeait, entre les sous-postes suivants:

- i) Administration publique fédérale
- ii) Entreprises publiques fédérales
- iii) Administrations publiques provinciales
- iv) Entreprises publiques provinciales
- v) Administrations publiques municipales
- vi) Entreprises publiques municipales

Les transactions avec les entreprises privées sont classées sous, (vii) Autres.

Les transactions avec les filiales et entreprises affiliées sont indiquées dans les renvois. Une filiale est une entreprise publique ou compagnie publique ou privée dont plus de la moitié du capital-actions émis appartient à une autre entreprise publique; si la moitié ou moins du capital-actions émis est détenue la compagnie ou entreprise est affiliée.

Bien que certaines définitions et termes proviennent des manuels de statistique financière des administrations provinciales et municipales, notamment des dernières, il a fallu dans bien des cas expliquer la signification des termes propres utilisées dans la statistique des entreprises publiques fédérales.

Pour faciliter l'interprétation du rapport, voici certaines définitions ou explications des éléments de l'actif du passif, des revenus et des dépenses.

Actif

Poste 1. Encaisse et dépôts: - Argent et autres moyens de paiement en caisse ou en dépôt dans une banque ou ailleurs où il sont à la libre disposition de la direction en vue de déboursements de quelque nature que ce soit. Ce poste comprend également les dépôts à court terme et les dépôts chez le Receveur général du Canada et les trésoriers provinciaux.

Les fonds versés à une caisse créée pour des fins spéciales figurent au poste 11: Fonds réservés.

Poste 2. Comptes à recevoir: - Créances résultant ordinairement de la vente de bien ou de services. Lorsqu'elles sont indiquées séparément, les provisions pour créances douteuses ont été déduites des comptes à recevoir.

Poste 3. Stocks: - La valeur comptable des produits finis, des produits en cours et des matières premières en stock, en consignation ou en transit. Sont compris également les fournitures nécessaires à l'exploitation et l'outillage léger qui, dans certains cas, sont considérés comme frais payés d'avance.

Poste 4. Intérêts, dividendes et loyers à recevoir: - Revenus de placements dûs mais non reçus et distincts des revenus de nature semblable qui sont dûs mais non exigibles et qui sont compris dans les revenus en cours.

Un montant important a été inclus à la position "autre", du fait que les documents d'où les données pour la présente publication ont été extraits comportent rarement des renseignements précis au sujet des créanciers. On retrouve cette même situation en ce qui concerne les Poste 5.1 et 8 de l'actif.

Poste 5. Revenus en cours: - Revenu réalisé mais non encore dû.

Ce genre de revenu est constitué généralement d'intérêts qui figurent au sous-poste 1.

Poste 6. Frais payés d'avance: - Dépenses à court terme qui doivent se traduire par un bénéfice dans un proche avenir, mais qui en attendant sont reportées pour être sous peu inscrites aux dépenses.

Les frais à long terme payés d'avance tels que les frais d'outillage et de développement sont classés comme frais immobilisés.

Poste 7. Immobilisations: - Pour les besoins de la présente étude, les immobilisations sont considérées comme actif à long terme et comprennent les terrains, les bâtiments et le matériel destinés à être utilisés ou vendus.

Les biens immobiliers détenus par les entreprises financières en vue de la vente ont été compris dans les immobilisations plutôt que dans les placements. Pour certaines fins, il est peut-être préférable d'omettre les biens immeubles destinés à la vente et pour cette raison les montants y afférents sont indiqués dans une note au bas de la page.

La valeur des immobilisations est celle qui figure au bilan, moins l'amortissement accumulé, dont le montant est indiqué dans une note en bas de la page. Les immobilisations comprennent également les acomptes sur la construction et sur l'achat du matériel.

Poste 8. Prêts et avance à recevoir: - Les prêts à recevoir sont constitués de sommes dues par d'autres organismes publics, par des particuliers, des maisons de commerce ou des sociétés à la suite d'un prêts, et se distinguent des comptes à recevoir qui résultent de la fourniture de biens ou de la prestation de services, ainsi que des avances à recevoir qui comportent une obligation exécutable à une date ultérieure. Exemples d'avances à recevoir: avances sur les salaires ou les frais de déplacement.

Poste 9. Valeurs en portefeuille: - Obligations et actions négociables achetées en vue de faire fructifier les fonds oisifs souvent mis en réserve en vue d'un usage futur spécial, et pour lesquels la loi ou les règlements ne prévoient aucune limitation d'emploi.

Y sont compris les placements faits dans d'autres entreprises publiques et qui ne sont pas négociables, mais qui sont susceptibles de produire un revenu sous forme de dividendes.

Les titres négociables remis par un emprunteur en nantissement d'un prêt n'y sont pas compris, puisque cet élément d'actif a déjà été classé comme prêt à recevoir.

Les valeurs détenues dans les fonds réservés figurent au poste II ci-après.

Les valeurs en portefeuille ont été divisées en huit sous-groupes:

1. Bons du Trésor de l'Administration publique fédérale.
2. Obligations émises ou garanties par l'Administration publique fédérale.
3. Bons du Trésor des administrations publique provinciales.
4. Obligations émises ou garanties par les administrations publiques provinciales ou municipales.
5. Billets de sociétés constituées au Canada et d'institutions.
6. Obligations de sociétés constituées au Canada et d'institutions.
7. Action privilégiées et ordinaires de sociétés canadiennes, un sous-poste groupant les entreprises publiques qui sont des filiales.
8. Investissements étrangers, les sociétés affiliées étant indiquées par un renvoi.

Poste 10. Hypothèques et contrats de vente: - L'hypothèque est un droit réel immobilier détenu par le créancier hypothécaire en gage du remboursement d'une dette par le débiteur hypothécaire.

Le contrat de vente est une convention entre un propriétaire et l'acheteur selon laquelle le propriétaire s'engage à transférer la propriété d'un bien à l'acheteur sur paiement du solde du prix d'achat.

Poste 11. Fonds réservés: - Eléments d'actif détenus soit par l'entreprise, soit par une société de fiducie en vue du paiement ultérieur d'un bien ou d'un service, de la libération d'une obligation, réelle ou éventuelle, ou du remboursement d'une dette. Ces fonds peuvent être créés sans obligation ou en raison d'engagements obligatoires et sont ordinairement détenus sous forme d'argent liquide ou de valeurs. On les a groupés ici plutôt qu'au Poste 1, encaisse et dépôts, ou au Poste 9, valeurs en portefeuille, pour souligner les restrictions auxquelles est soumis leur emploi dans les opérations de l'entreprise.

Nous distinguons trois types de fonds réservés: a) fonds d'amortissement, b) comptes de dépôt et de fiducie et c) autres fonds.

Seuls les fonds appartenant aux entreprises, ou détenus par elles ou par une société de fiducie, figurent dans la

présente série statistique. Les comptes de dépôt et de fiducie tels que les dépôts de garantie fournis par les entrepreneurs et la caisse d'épargne du personnel ont été éliminés de l'actif et du compte de contrepartie.

Poste 12. Frais immobilisés: - Dépenses à long terme payées d'avance; dépenses autres que les dépenses en immobilisation, dont les bénéfices seront répartis sur plusieurs années à partir du moment où elles sont faites et qui sont entretemps reportées pour être imputées aux dépenses sur une période de plusieurs années. Les primes de remboursement des obligations, les frais d'outillage et de développement sont des exemple typiques de dépenses imputables aux années suivantes.

Poste 13. Autres éléments d'actif: - Ce poste concerne tous les éléments qui ne sont pas classés ailleurs. Les sommes dues au compte du déficit principalement par l'autorité dont dépend l'entreprise sont groupées dans un sous-poste. D'autres éléments qui y trouvent leur place sont les montants recouvrables au titre de l'assurance et les soldes débiteurs en suspens.

Passif

Poste 1. Comptes à payer: - Sommes dues aux créanciers, généralement sous forme d'espèces, en paiement de biens ou de services reçus.

Poste 2. Prêts, avances et billets à payer à court terme: - Sommes dues aux banques ou à d'autres par suite d'emprunts directs fait par l'entreprise en vue d'un financement temporaire; avances et paiements anticipés sur des contrats à court terme.

Poste 3. Intérêts à payer: - Intérêts dûs et non payés, qui se distinguent de l'intérêt dû mais non exigible compris dans les dépenses courues.

Poste 4. Dépenses courues: - Dépenses engagées qui n'ont pas été payées et ne sont payable qu'à une date ultérieure.

Poste 5. Emprunts et avances à long terme: - Dettes envers l'autorité dont dépend l'entreprise, les banques ou d'autres prêteurs, résultant d'emprunts fait par l'entreprise pour des fins autres que le financement temporaire, et avances sur des contrats à long terme. Les effets et obligations non négociables détenus par l'autorité dont elle dépend ou l'entreprise mère sont compris ici.

Poste 6. Dette à long terme: - La dette à long terme d'une entreprise consiste ordinairement en obligation garanties ou non garanties, émises et non venues à échéance (y compris les obligations non garanties, assumées) sans distinction quant au détenteur. Les hypothèques et contrats de vente sont d'autre formes de dette à long terme.

Poste 7. Produits perçus ou comptabilisés d'avance: - Exemples: revenu reçu mais applicable à une période future et primes non amorties sur obligations.

Poste 8. Comptes de dépôt et de fiducie: - Passif constitué par les cautionnements des entrepreneurs et la caisse d'épargne des employés pour lesquels il n'y a pas, à l'actif, de compte en contrepartie. Tous les soldes actifs du poste 11.2 (Fonds réservés: Comptes de dépôt et de fiducie) ont été déduits de ce poste passif.

Réserves

Est ici considéré comme réserve tout fonds constitué en vue de pouvoir aux pertes futures et indéterminées d'actif, aux dépenses futures, au fonds de roulement ou à des éventualités. Les sommes affectées ou destinées à une réserve figurent à l'état des dépenses ordinaires ou des bénéfices non répartis si les statuts l'exigent ou le permettent.

Poste 9. Réserves pour dettes anticipées: - Y sont compris les provisions pour impôts sur le revenu, pour des dettes estimées telles que les pertes sur les opérations de change, les indemnités pour accidents du travail et les assurances contre l'incendie, les accidents, etc.

Les provisions constituées en vue d'une diminution estimée de la valeur des actifs ont été déduites des comptes en contrepartie à l'actif.

Les fonds de prévoyance, créés en vue d'éventualité qui peuvent ou non se produire et les autre réserves qui théoriquement font partie de la valeur nette, (par exemple, les réserves pour fonds d'amortissement, les réserves pour l'augmentation du matériel d'exploitation et les réserves pour bénéfices non réalisés, constatés lors d'une réévaluation) ont été classés comme réserves (Poste 11.5).

Poste 10. Autres éléments de passif: - Tous les éléments de passif non mentionnés ailleurs.

Poste 11. Avoir des propriétaires (valeur nette): - Exédent de l'actif sur le passif.

Six genres d'avoirs ont été retenus: 1) le capital-action (actions émises et entièrement libérées); 2) le fonds de roulement sans intérêt; 3) les immobilisations construites ou acquises par l'autorité dont elle dépend et transférés à l'entreprise pour fins d'exploitation; 4) d'autres avoirs tels que le capital versé, les bien transférés, les avoirs tenant lieu de prêts à recouvrer, etc.; 5) les emprunts à long terme convertis en avoir de propriétaires et 6) les bénéfices non répartis, soit le solde du bilan. Les bénéfices non répartis comprennent l'excédent d'exploitation, les profits qui proviennent de la vente des immobilisations et de valeurs en portefeuille, d'un changement de la valeur estimative d'immobilisations et d'apports des administrations publiques ou d'autres sources.

Les opérations nettes au compte des bénéfices non répartis au cours de l'exercice figurent dans des tableaux distincts.

Revenus et dépenses

Comptabilité de caisse et comptabilité d'exercice

Il y a comptabilité de caisse si les revenus sont comptabilisés lorsqu'il y a encaissement et les dépenses lorsqu'il y a paiement. La comptabilité d'exercice consiste à comptabiliser les revenus dès que gagnés même s'ils n'ont pas été encaissés, et les dépenses dès qu'engagées, même s'elles n'ont pas été payées.

La plupart des entreprises publiques observent une comptabilité d'exercice.

Revenus

Les revenus consistent en sommes reçues ou à recevoir, disponibles pour faire face aux dépenses et qui n'augmentent ni le passif ni les réserves et ne représentent pas le recouvrement d'une dépense.

Les revenus ordinaires proviennent de la vente de biens et services dans le courant normal des affaires, y compris les revenus de placements sous forme d'intérêts et le profit résultant des opérations de change, des placements à l'étranger, les loyers et les contributions de l'administration publique.

Les revenus de nature capitale comprennent le produit de la vente d'immobilisations et les contributions aux dépenses en immobilisations.

Revenus ordinaires

Poste 1. Revenus provenant de la vente et des services: - Il s'agit ici de la vente de biens achetés en vue de la revente et de biens et services produits dans le cadre de l'exploitation normale des entreprises publiques. Le prix sur lequel se base l'évaluation est le prix effectivement facturé net de tout rabais ou de toute remise.

Il n'est pas fait mention séparément des ventes faites aux administrations publiques.

Poste 2. Revenu de placements: - Intérêts sur dépôts bancaires, placements et prêts, opérations de change et dividendes.

Les intérêts reçus des administrations publiques et d'autres entreprises publiques sont indiqués séparément.

Poste 3. Revenu de location: - Il provient de la location, la plupart du temps à des entreprises privées, de biens tels que bâtiments, machines, matériel. Les organismes publics qui louent en général des bâtiments, des machines ou du matériel à d'autres organismes publics figurent sous la rubrique des fonds de roulement des statistiques sur les finances publiques.

Poste 4. Contributions des administrations publiques: - Contributions d'organismes publics aux dépenses ordinaires des entreprises sous forme de subventions et de paiements autres que les subventions ou remboursements pour combler des déficits. Les sommes reçues des administrations publiques au compte de déficit d'exploitation de l'entreprise au cours de l'exercice écoulé ou des exercices antérieures ne sont pas comprises dans les revenus ordinaires et figurent au compte des bénéfices non répartis.

Poste 5. Autres revenus ordinaires: - Tous autres revenus de nature ordinaire et non précisés ailleurs.

Dépenses

Les dépenses sont les frais engagés pour une fin quelconque, qu'ils aient été payés ou non.

Les dépenses ordinaires comprennent les achats de biens matériels ou immatériels dont la valeur disparaît ou qui se consomment dans le courant de l'exercice financier et qu'il convient d'imputer sur le compte des dépenses. Le coût de la main-d'oeuvre et des matières, l'intérêt sur la dette et les provisions pour amortissement sont tous portés au compte des dépenses ordinaires.

Une dépense en immobilisation est une dépense qui résulte de l'acquisition d'une valeur immobilisée ou d'une augmentation faite à cette valeur.

Dépenses ordinaires

Poste 1. Coût des biens et services vendus:

1) Salaires et traitements. - Ce poste représente la rémunération brute, les allocations de séjour et les primes et commissions versées par les entreprises publiques en espèces ou en nature aux personnes employées au Canada ou à l'étranger en échange de leur travail. Les augmentations rétroactives de salaire, les commissions et les primes sont imputées à la période au cours de laquelle elles ont été payées plutôt qu'à celle pendant laquelle elles ont été gagnées.

Sauf dans certains cas isolés, il n'a pas été possible d'éliminer le coût de la main-d'oeuvre des dépenses en développement ou du capital-constructions dans le cas des constructions que l'entreprise a fait exécuter par sa propre main-d'oeuvre. Les salaires et traitements compris dans les dépenses ordinaires sont donc exagérés dans la mesure où il y a eu main-d'oeuvre propre.

Les frais supplémentaires de main-d'oeuvre tels que les contributions au régime de pension, à la caisse de bienfaisance des employés, à l'assurance-chômage et à l'assurance contre les accidents du travail sont compris à la Sous-poste 1.3.

2) Prélèvements nets sur les stocks (+) ou additions nettes (-) aux stocks: - Valeur de la variation nette, survenue au cours de la période comptable, des stocks de biens achetés ou fabriqués.

Les valeurs inscrites à ce poste sont celles des stocks du début et de la fin de l'exercice inscrits aux comptes d'exploitation des entreprises.

3) Autres achats de biens et services: - Ce poste embrasse tous les achats ordinaires de biens et services, nets de tout rabais et de toute remise, sauf la rémunération des employés (Sous-poste 1.1), l'intérêt sur la dette (Poste 3) et la provision fixe pour amortissement (Poste 2). Outre les achats de matières, il comprend les frais supplémentaires de main-d'oeuvre tels que la part de l'employeur de la prime d'assurance sociale et sa contribution aux fonds de pension ainsi que le combustible, l'électricité, les fournitures de bureau, les réparations et l'entretien et certaines dépenses en immobilisation imputables sur le compte courant.

Le rajustement pour tenir compte des achats ou de la production de l'année ajoutés aux stocks et pour tenir compte du prélèvement des matières mises en stock au cours d'un exercice antérieur figures au Sous-poste 1.2.

Poste 2. Provisions pour amortissement et remplacement: - Le montant inscrit au titre de la provision pour amortissement et remplacement des immobilisations est le montant que l'entreprise porte aux dépenses quelles que soit la méthode de calcul.

Poste 3. Intérêt sur la dette: - Ce poste comprend en premier lieu l'intérêt sur les obligations garanties ou non, sans distinction du bénéficiaire, et sur les prêts et avances consentis par l'autorité dont dépend l'entreprise ou par une entreprise affiliée. Ces transactions entre organismes publics sont indiquées séparément.

Parmi les intérêts sur les dettes envers des organismes privés, figure également l'intérêt sur les dettes commerciales telles que les découverts en banque et autre dettes.

Poste 4. Autres dépenses ordinaires: - Provisions pour créances douteuses, perte résultant des opérations de change et d'autres dépenses telles que l'amortissement de la prime de remboursement des obligations, la provision pour épuisement, l'amortissement des frais antérieurs à la production et les frais de développement et toutes contributions des entreprises aux administrations publiques.

Poste 7. Impôt sur le revenu: - Depuis le 1^{er} janvier 1952, les entreprises fédérales de la Couronne dites corporations de propriétaire sont assujetties à l'impôt sur le revenu au même titre que les entreprises privées. En 1967, cinq entreprises seulement on fait figurer une provision pour impôts sur le revenu dans leurs déclarations.

ANALYSE DES DONNÉES

Le Tableau 1 donne l'actif, le passif et la valeur nette des entreprises publiques fédérales pour l'exercice financier terminé le plus près du 31 décembre 1967 suivant les catégories énoncées plus haut sous la rubrique intitulée "Classification et terminologie financière".

Les tableaux ci-dessous indiquent la variation absolue et relative (en pourcentage) subie par les diverses catégories de 1966 à 1967 de même que leur proportion par rapport au total:

Tableau comparatif des variations de l'actif, du passif et de la valeur nette à la fin des exercices terminés le plus près du 31 décembre(1)

	1967	1966	Variation	
			Montant	%
			1967-66	1967-66(2)
millions de dollars				
<u>Actif</u>				
Encaisse	99	147	- 48	- 32.7
Comptes à recevoir	415	381	34	8.9
Stocks	809	800	9	1.1
Immobilisations	5,011	4,821	196	4.1
Placements, y compris prêts, avances et fonds réservés	5,779	4,696	1,083	23.1
Autres éléments d'actif	191	167	24	14.0
Total	12,310	11,012	1,298	11.8
<u>Passif et valeur nette</u>				
Comptes à payer	591	572	19	3.3
Emprunts, avances et dettes à long terme	7,837	6,714	1,123	16.7
Réserves pour dettes anticipées	395	312	83	26.6
Autres éléments de passif	634	550	84	15.3
Avoir des propriétaires (valeur nette)	2,853	2,864	- 11	- 0.4
Total	12,310	11,012	1,298	11.8

(1) Sans la Banque du Canada.

(2) Fondé sur des chiffres non arrondis.

Éléments de l'actif, du passif et de la valeur nette exprimés en pourcentages du total à la fin de l'exercice clos le plus près du 31 décembre(1)

	1967	1966
<u>Actif</u>		
Encaisse	0.8	1.3
Comptes à recevoir	3.4	3.5
Stocks	6.6	7.3
Immobilisations	40.9	43.8
Placements, y compris prêts, avances et fonds réservés	46.8	42.6
Autres éléments d'actif	1.5	1.5
Total	100.0	100.0
<u>Passif et valeur nette</u>		
Comptes à payer	4.8	5.2
Emprunts, avances et dettes à long terme	63.6	61.0
Réserves pour dettes anticipées	3.2	2.8
Autres éléments de passif	5.2	5.0
Avoir des propriétaires (valeur nette)	23.2	26.0
Total	100.0	100.0

(1) Sans la Banque du Canada.

Actif

L'actif des entreprises publiques fédérales à la fin de 1967, sans compter la Banque du Canada, était évalué à 12,310 millions de dollars, soit un accroissement de 1,298 millions ou d'environ 12 p. 100 par rapport à la fin de 1966. Des valeurs actives, 46 p. 100 appartenaient aux entreprises de transports, d'entrepôt, de communications et d'énergie électrique, 44 p. 100 aux finances, aux assurances et à l'immeuble et autres, et les 10 p. 100 restants au commerce de gros et aux industries manufacturières.

Les placements, y compris les prêts, les avances et les fonds réservés, avec 5,780 millions de dollars, constituaient 47 p. 100 de l'actif total. Leur part de l'accroissement était de 1,084 millions de dollars.

Les créances hypothécaires et les contrats de vente (Poste 10 du Tableau 1), comportent 2,927 millions de dollars de prêts hypothécaires à la construction de logements. En 1967, le montant de prêts hypothécaires consentis sous le régime des Lois nationales sur l'habitation s'est accru de 620 millions de dollars et celui des prêts accordés en vertu de la Loi sur le crédit agricole, de 167 millions.

Les prêts consentis en vue de la construction de logements universitaires et d'usines municipales d'épuration se sont accrus de 34 millions de dollars et de 22 millions respectivement en 1967. Les prêts en vue du financement à long terme des exportations de bien de capital et des services techniques qui s'y rattachent se sont accrus de 26 millions de dollars par rapport à la fin de 1966. En 1967, également, les prêts de la Banque d'expansion industrielle se sont accrus de 35 millions de dollars et les avances consenties par la Corporation commerciale canadienne aux fournisseurs de marchandises acquises pour d'autres pays se sont accrues de 22 millions de dollars.

Le Tableau 4 présente l'analyse des valeurs en portefeuille, y compris celles des fonds réservés. Les valeurs en portefeuille étaient supérieures de 36 millions de dollars au montant de 1966. Les renvois au bas de ce tableau ont trait aux autres éléments d'actif des fonds réservés, dont 141 millions en obligations de l'Etat, placement autorisé aux termes de l'article 21A de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

Les immobilisations (moins l'amortissement) s'élevaient à 5,017 millions et constituaient 41 p. 100 de l'actif total, en augmentation de 196 millions de dollars par rapport à 1966. Les augmentations les plus sensibles ont été constatées pour les entreprises suivantes: Air Canada (84 millions), Chemins de fer nationaux (43 millions), Administration de la voie maritime du Saint-Laurent (21 millions), et Conseil des ports nationaux (13 millions). Le solde des augmentations est constitué de sommes moins importance réparties sur plusieurs entreprises.

Passif

Les emprunts à court terme et les avances à court terme ont augmenté de 30 millions de dollars, principalement par suite des transactions de la Commission canadienne du Blé.

A la fin de l'année, les emprunts à long terme et les avances à long terme s'élevaient à 6,638 millions de dollars, soit une augmentation de 1,252 millions par rapport à 1966.

Au cours de l'année, l'Administration publique fédérale a versé à ses entreprises 1,132 millions de dollars sous forme de prêts et d'avances, y compris 675 millions en vue de crédits autorisés par les lois sur l'habitation, 10 millions destinés à des placements dans le cadre des accords entre les administrations publiques fédérale et provinciales, 162 millions en vue de crédits agricoles, 237 millions destinés aux installations de transport, des ports et des voies maritimes, et 27 millions en vue de crédits à l'exportation. La Société Radio-Canada a emprunté 18 millions supplémentaires pour fins d'immobilisations.

Les prêts et avances faits par les entreprises mères à leurs filiales comprennent les obligations, garanties ou non, qui constituent une dette envers l'entreprise mère, puisqu'elles ne sont pas considérées comme négociables. Le prêt figure à l'actif de l'entreprise mère. En 1967, la Banque d'expansion industrielle a emprunté 30 millions supplémentaires à son entreprise mère, la Banque du Canada, et Air Canada a emprunté 67 millions supplémentaires à son entreprise mère, les Chemins de fer nationaux.

Les prêts à long terme et les avances à long terme provenant d'autres sources ont augmenté de 64 millions de dollars en 1967.

La dette à long terme figurant au Tableau 1 représente essentiellement les obligations des Chemins de fer nationaux garanties par l'administration publique fédérale et détenues par le public(1).

Les réserves pour engagements futurs prévus ont été dotées de 83 millions de dollars en 1967.

(1) On trouvera un relevé du passif éventuel de l'Administration publique fédérale comprenant les valeurs ferroviaires et d'autres garantie de transactions effectuées par les entreprises publiques fédérales dans la publication intitulée "Comptes publics du Canada", 1967-1968, Vol. 1, page 7.88.

Valeur nette

La valeur nette des entreprises publiques fédérales à la fin de 1967 était de 2,853 millions de dollars, soit 11 millions de moins que l'année précédente. La majeure partie du patrimoine est détenue par l'Administration publique fédérale, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses entreprises.

Les principales exceptions sont les bénéfices accumulés par la Commission canadienne du blé, qui s'élèvent à 227 millions de dollars distribuables aux producteurs de céréales; l'avoir de l'Export Finance Corporation of Canada Limited, qui est de 15 millions de dollars sous forme de billets à recevoir sous l'administration de la Société d'assurance des crédits à l'exportation, et des actions de chemin de fer détenues par le public et évaluées à 4 millions de dollars.

Des actions d'une valeur de 44 millions de dollars ont été émises par les entreprises publiques fédérales en 1967, dont 31 millions par les Chemins de fer nationaux et 10 millions par la Société d'assurance-dépôts du Canada, à l'Administration publique fédérale, et 3 millions par la Banque d'expansion industrielle à son entreprise mère, la Banque du Canada.

La diminution des bénéfices non répartis est commentée sous la rubrique "Transactions nettes au compte des bénéfices non répartis" à la suite du tableau ci-dessous.

Tableau comparatif de la variation des revenus, des dépenses et des bénéfices nets des exercices terminés le plus près du 31 décembre(1)

	1967	1966	Variations	
			1967/66	1967/66(2)
	millions de dollars		pourcentage	
<u>Revenus</u>				
Revenus provenant de la vente de biens et services	2,950	2,859	91	3.2
Revenus de placements	293	239	54	22.6
Autres revenus	186	195	- 9	- 4.5
Total	3,429	3,293	136	4.1
<u>Dépenses</u>				
Coût des marchandises vendues	2,676	2,488	188	7.6
Amortissement	181	172	9	5.3
Intérêts	342	291	51	17.4
Autres dépenses	12	11	1	9.1
Total	3,211	2,962	249	8.4
<u>Bénéfices net avant impôts</u>	218	331	- 113	- 34.1

(1) Sans la Banque du Canada.

(2) Fondé sur des chiffres non arrondis.

Revenus ordinaires et dépenses ordinaires

Le Tableau 2 donne le détail des revenus et des dépenses et les bénéfices nets pour 1967. Les bénéfices nets avant impôts pour 1967 se sont élevés à 218 millions de dollars, soit une baisse de 113 millions par rapport aux bénéfices de 331 millions réalisés en 1966.

Les revenus des entreprises de transport, d'entreposage de communications et d'énergie électrique sont passés de 1,546 millions à 1,660 millions de dollars, et leurs dépenses, de 1,603 millions à 1,737 millions de dollars. Le déficit de 78 millions de dollars qui en a résulté pour 1967 a été supérieur de 22 millions au déficit pour 1966, ce qui s'explique surtout par un déficit de 18 millions de Chemins de fer nationaux.

Par suite d'une diminution de 30 millions des revenus du commerce de gros et des entreprises manufacturières, accompagnée d'une augmentation de 66 millions des dépenses, le bénéfice net pour 1967 a été inférieur de 96 millions à celui de 1966. Cette diminution provient principalement de la diminution de 94 millions des bénéfices nets de la Commission canadienne du blé.

Les pertes et les profits des autres entreprises ont peu varié par rapport à l'année précédente.

Le tableau ci-dessus montre les variations absolues et proportionnelles des principaux éléments des revenus ordinaires, des dépenses ordinaires et des bénéfices avant impôts.

Bien que les revenus provenant de la vente de biens et de services aient augmenté de 91 millions de dollars par rapport à l'année précédente, cet accroissement a été sensiblement inférieur à celui qui avait été enregistré en 1966 par rapport à 1965. Cela est dû en grande partie au fléchissement des ventes de grains et au fléchissement continu des ventes d'uranium et du chiffre d'affaires des arsenaux canadiens Limitée. Ces fléchissements ont été absorbés par l'accroissement des revenus provenant de la vente et des services des entreprises de transport et de communications. En 1967, le revenu provenant des ventes des Chemins de fer nationaux et d'Air Canada se sont, respectivement, accrus de 62 millions et de 56 millions de dollars.

Le revenu de placements s'est accru de 54 millions en 1967, surtout en raison des montants supérieurs perçus sous forme d'intérêts par la Société centrale d'hypothèques et de logement, la Société du crédit agricole et la Banque d'expansion industrielle.

Parmi les autres revenus, qui s'élèvent à 186 millions de dollars, on compte les loyers (13 millions), la contribution de l'Administration publique fédérale aux frais d'exploitation de la Société Radio-Canada (137 millions, soit 26 millions de plus qu'en 1966) et les sommes versées à la Commission canadienne du blé en vertu de la Loi sur les réserves provisoires de blé (24 millions).

Les dépenses totales des entreprises publiques fédérales ont augmenté en 1967, passant de 2,692 à 3,212 millions de dollars.

Le coût des biens et services vendus s'est élevé à 2,676 millions de dollars en 1967, contre 2,488 millions en 1966. La rémunération s'est accrue de 86 millions, en raison de l'augmentation des salaires, notamment dans les transports et les communications. Pour 1967, on a enregistré des additions nettes aux stocks d'une valeur de 9 millions, alors qu'en 1966 il y avait des prélèvements nets totalisant 58 millions de dollars. Les achats d'autres biens et services, ont augmenté de 168 millions de dollars pendant l'année, principalement à cause des achats de la Commission canadienne du blé (143 millions) et d'Air Canada (23 millions).

Les provisions pour amortissement et renouvellement ont été de 181 millions, soit une augmentation de 9 millions par rapport à 1966.

L'intérêt sur la dette à coûté 342 millions, soit une augmentation de 50 millions par rapport à 1966, causée par l'habitation et de la Loi sur le crédit agricole. Ces sommes ne comprennent pas l'intérêt capitalisé pendant la construction des immobilisations. Sur le montant total de l'intérêt sur la dette, 255 millions ont été versés à l'Administration publique fédérale, 26 millions aux entreprises mères par leur filiales, et 61 millions à d'autres créanciers, principalement par les Chemins de fer nationaux.

Les autres dépenses diverses se sont accrues d'un million de dollars durant l'année. En 1967, la provision pour impôts sur le revenu s'est élevée à 18 millions, soit 3 millions de plus qu'en 1966.

Opérations nettes au compte des bénéfices non répartis

Le Tableau 3 présente une analyse des bénéfices non répartis figurant au Poste 11.6 du Tableau 1. Le solde de 1967 est moindre de 58 millions de dollars.

En plus du crédit de 202 millions de dollars provenant des bénéfices nets après impôts, on constate une augmentation des bénéfices non répartis constituées de contributions de l'Administration publique fédérale au titre des déficits d'exploitation, et des bénéfices réalisés lors de la vente d'immobilisations. Le Tableau 5 donne le détail des contributions de l'Administration publique fédérale qui atteignent 77 millions de dollars.

Les entreprises ont versé à la trésorerie fédérale des bénéfices s'élevant à 13 millions de dollars, tandis que la Commission canadienne du blé a versé 312 millions de dollars aux producteurs de céréales. Les réserves ont été dotées de 11 millions de dollars.

TABLEAU 1. Actif, passif et valeur nette par groupe d'activités(1), à la fin de l'exercice terminé le plus près du 31 décembre 1967

N°		Transports, communications et autres services d'utilité publique				Total, transports, communications et autres services d'utilité publique	Commerce de gros et industries manufacturières	Finances, assurances, immeubles et autres(2)	Total
		Transports	Entreposage	Communications	Électricité				
		milliers de dollars							
	<u>Actif</u>								
1	Encaisse et dépôts	45,918	-	13,966	590	60,474	10,520	28,450	99,444
2	Comptes à recevoir	142,929	51	15,780	2,218	160,978	247,609	6,455	415,042
3	Stocks	101,070	142	10,445	1,503	113,160	695,257	-	808,417
4	Intérêts, dividendes et loyers à recevoir:								
	ii) Entreprises publiques fédérales(3)	4,249	-	-	-	4,249	-	-	4,249
	vii) Autres	1,013	-	-	-	1,013	-	25,992	27,005
	Total partiel, poste 4	5,262	-	-	-	5,262	-	25,992	31,254
5	Revenus en cours:								
	1. Intérêts dus:								
	i) Administration publique fédérale ...	-	-	-	-	-	-	81	81
	iii) Administrations publiques provinciales	-	-	-	-	-	-	54	54
	v) Administrations publiques municipales	-	-	-	-	-	-	44	44
	vii) Autres	-	-	-	-	-	7,048	34,018	41,066
	Total partiel	-	-	-	-	-	7,048	34,197	41,245
	2. Autres revenus	1,307	1,410	-	-	2,717	22	-	2,739
	Total partiel, poste 5	1,307	1,410	-	-	2,717	7,070	34,197	43,984
6	Frais payés d'avance	3,168	-	764	-	3,932	201	806	4,939
7	Immobilisations	4,551,557	12,549	155,925	42,006	4,762,037	59,114	195,639	5,016,790(4)
8	Prêts et avances:								
	i) Administration publique fédérale ...	-	-	-	-	-	-	-	-
	ii) Entreprises publiques fédérales(3)	302,841(5)	-	-	-	302,841	-	-	302,841
	v) Administrations publiques municipales	-	-	-	-	-	-	4,580	4,580
	vii) Autres	7,534(6)	-	-	-	7,534	125,353	837,325	970,212
	Total partiel, poste 8	310,375	-	-	-	310,375	125,353	841,905	1,277,633
9	Valeurs en portefeuilles(7)	63,145	-	963	-	64,108	32,183	21,952	118,243
10	Hypothèques et contrats de vente	10,069	-	-	-	10,069	6,632	3,937,939	3,954,640
11	Fonds réservés:								
	1. Fonds d'amortissement	53,324	-	-	-	53,324	-	-	53,324
	2. Comptes de dépôt et de fiducie	-	-	-	-	-	-	-	(8)
	3. Autres fonds	28,805	-	-	-	28,805	-	347,168	375,973(9)
	Total partiel, poste 11(7)	82,129	-	-	-	82,129	-	347,168	429,297
12	Dépenses différées:								
	1. Prime de remboursement des obligations ...	13,444	-	-	-	13,444	-	2,304	15,748
	2. Autres frais	23,246	-	-	-	23,246	1,791	133	25,170
	Total partiel, poste 12	36,690	-	-	-	36,690	1,791	2,437	40,918
13	Autres éléments d'actif:								
	1. D0s au titre du déficit par:								
	i) Administration publique fédérale	-	-	-	-	-	-	6,056	6,056
	iii) Administrations publiques provinciales	56,857	-	-	-	56,857	-	-	56,857
	Total partiel	56,857	-	-	-	56,857	-	6,056	62,913
	2. Divers	2,314	-	3,525	-	5,839	15	822	6,676
	Total partiel, poste 13	59,171	-	3,525	-	62,696	15	6,878	69,589
14	<u>Actif total</u>	5,412,790	14,152	201,368	46,317	5,674,627	1,185,745	5,449,818	12,310,190
	<u>Passif et valeur nette</u>								
1	Comptes à payer	159,247	-	18,568	861	178,676	408,609	3,391	590,676
2	Emprunts, avances et billets à payer à court terme:								
	1. Emprunts et découverts de banque	-	-	-	-	-	142,860	-	142,860
	2. Autres	-	-	-	-	-	132,323	15,350	147,673
	Total partiel, poste 2	-	-	-	-	-	275,183	15,350	290,533
3	Intérêts à payer:								
	i) Administration publique fédérale ...	36,757	-	-	513	37,270	-	-	37,270
	ii) Entreprises publiques fédérales(3)	4,249	-	-	-	4,249	-	-	4,249
	vii) Autres	1,209	-	-	-	1,209	-	-	1,209
	Total partiel, poste 3	42,215	-	-	513	42,728	-	-	42,728

Voir renvoi(s) à la fin du tableau.

TABLEAU 1. Actif, passif et valeur nette par groupe d'activités(1), à la fin de l'exercice terminé le plus près du 31 décembre 1967 - fin

No		Transports, communications et autres services d'utilité publique				Total, transports, communications et autres services d'utilité publique	Commerce de gros et industries manufacturières	Finances, assurances, immeubles et autres (2)	Total
		Transports	Entreposage	Communications	Électricité				
		milliers de dollars							
	<u>Passif et valeur nette - fin</u>								
4	Frais courus:								
	1. Intérêts dûs:								
	i) Administration publique fédérale ...	62,039	-	-	600	62,639	-	52,848	115,287
	ii) Entreprises publiques fédérales(3) .	-	-	-	-	-	-	6,728	6,728
	vi) Autres	12,544	-	-	-	12,544	980	1	13,525
	Total partiel	74,583	-	-	600	75,183	980	59,377	135,540
	2. Provision pour impôt sur le revenu	6,481	-	955	-	7,436	303	3,921	11,660
	3. Autres	17,721	-	-	-	17,721	13,261	2,328	33,310
	Total partiel, poste 4	98,785	-	955	600	100,340	14,544	65,626	180,510
5	Prêts et avances à long terme dûs:								
	i) Administration publique fédérale ...	1,310,324	-	126,508	32,700	1,469,532	-	4,516,688	5,986,220
	ii) Entreprises publiques fédérales(3)	302,841	-	-	-	302,841	-	262,500	565,341
	vi) Autres	917	-	-	-	917	79,895	5,776	86,588
	Total partiel, poste 5	1,614,082	-	126,508	32,700	1,773,290	79,895	4,784,964	6,638,149
6	Dettes à long terme:								
	1. Obligations, garanties ou non	1,198,736	-	-	-	1,198,736	-	-	1,198,736
	2. Autres	17	-	-	-	17	-	-	17
	Total partiel, poste 6	1,198,753(10)	-	-	-	1,198,753	-	-	1,198,753
7	Produits reçus ou comptabilisés d'avance:								
	1. Produits reçus d'avance	12,846	-	-	-	12,846	-	34,725	47,571
	2. Autres	23,968	-	-	-	23,968	-	-	23,968
	Total partiel, poste 7	36,814	-	-	-	36,814	-	34,725	71,539
8	Comptes de dépôt et de fiducie	-	-	-	16	16	73	4,534	4,623
9	Réserves pour dettes anticipées:								
	1. Provision pour impôts futurs sur le revenu	-	-	2,250	-	2,250	8,424	141,137	151,811
	2. Autres réserves	29,954	-	-	-	29,954	1,587	211,722	243,263
	Total partiel, poste 9	29,954	-	2,250	-	32,204	10,011	352,859	395,074
10	Autres éléments de passif	41,095	-	644	81	41,820	1,399	1,326	44,545(11)
11	Avoir des propriétaires (valeur nette):								
	1. Capital-actions:								
	i) Administration publique fédérale ...	1,460,334	-	-	-	1,460,334	36,586	40,296	1,537,216
	ii) Entreprises publiques fédérales(3)	5,184	-	-	-	5,184	-	44,000	49,184
	vii) Autres	4,349(12)	-	-	-	4,349	-	-	4,349
	Total partiel	1,469,867	-	-	-	1,469,867	36,586	84,296	1,590,749
	2. Fonds de roulement net d'intérêts fournis:								
	i) Administration publique fédérale ...	-	3	9,000	-	9,003	15,000	-	24,003
	3. Immobilisations transférées:								
	i) Administration publique fédérale ...	639,899	12,549	1,020	-	653,468	-	-	653,468
	4. Divers:								
	i) Administration publique fédérale ...	207,333	-	22,799	7,382	237,514	13,757	40,500	291,771
	vii) Autres	-	-	-	-	-	21	14,890	14,911
	Total partiel	207,333	-	22,799	7,382	237,514	13,778	55,390	306,682
	5. Réserves:								
	1) Pour éventualités	-	-	-	-	-	223	-	223
	2) Pour expansion des installations	-	-	-	2,190	2,190	-	-	2,190
	3) Autres réserves	7,410	-	-	757	8,167	182	-	8,349
	Total partiel	7,410	-	-	2,947	10,357	405	-	10,762
	6. Bénéfices non répartis	- 132,664	1,600	19,624	1,217	- 110,223	330,262	47,357	267,396
	Total partiel, poste 11	2,191,845	14,152	52,443	11,546	2,269,986	396,031	187,043	2,853,060
12	Total du passif et de la valeur nette	5,412,790	14,152	201,368	46,317	5,674,627	1,185,745	5,449,818	12,310,190

(1) Sauf la Banque du Canada. Voir la présentation spéciale au Tableau 8.

(2) Comprend la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée, que la Classification type des industries considère comme Administration publique.

(3) Comprend les transactions entre les entreprises mères de l'Administration publique fédérale et leurs filiales.

(4) Net de l'amortissement accumulé: transports, 1,407,496; communications, 81,284; électricité, 8,392; commerce de gros et industries manufacturières, 157,109; finances, assurances et immeubles, 22,126; total, 1,676,407. Parmi les valeurs immobilisées sont compris les biens détenus en vue de la vente par les entreprises financières et évalués à 210,900, et un montant indéterminé représentant l'intérêt capitalisé durant la construction de valeurs immobilisées destinées aux services de transport et de communications. Ces chiffres ne comprennent pas les usines propriété de l'Administration publique, les installations de radio-diffusion ni les canaux et autres biens immeubles exploités ou administrés par les entreprises et évalués à 90,253.

(5) Consiste en billets et obligations non négociables d'entreprises publiques fédérales affiliées et figurant au passif au compte de contrepartie des prêts.

(6) A recevoir d'entreprises affiliées non publiques.

(7) Voir l'analyse des valeurs en portefeuille au Tableau 4.

(8) Éliminé de l'actif et déduit du poste correspondant numéro 8 du passif.

(9) Comprend principalement les fonds des compagnies d'assurance et les fonds créés en prévision d'obligations qu'impose au gouvernement du Canada la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

(10) 1,196,694 de ce montant sont garantis par l'Administration publique fédérale.

(11) Comprend des retenues effectuées sur la construction, soit 2,447.

(12) Actions de filiales privées, détenues par le public.

ACTIF, PASSIF ET VALEUR NETTE SUIVANT LE GENRE ET LE GROUPE D'ACTIVITÉ 1966-1967

(EN MILLIONS DE DOLLARS)

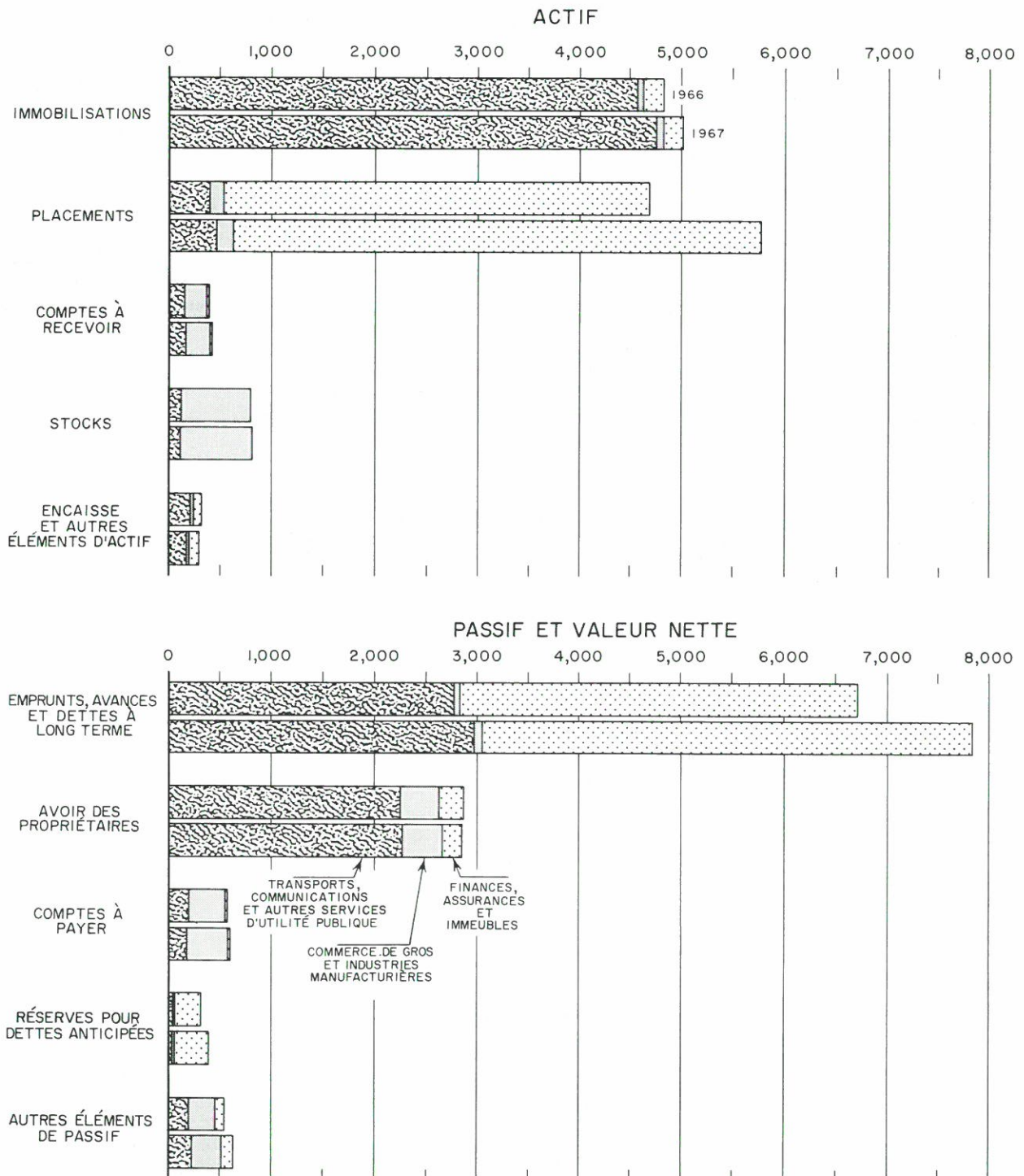


TABLEAU 2. Revenus ordinaires et dépenses ordinaires par groupe d'activités(1), exercice terminé le plus près du 31 décembre 1967

No		Transports, communications et autres services d'utilité publique				Total, transports, communications et autres services d'utilité publique	Commerces de gros et industries manufacturières	Finances, assurances, immeubles et autres(2)	Total
		Transports	Entreposage	Communications	Électricité				
		milliers de dollars							
	<u>Revenus</u>								
1	Revenus provenant des ventes et des services ...	1,408,143(3)	1,997	63,236	6,416	1,479,792	1,462,424	7,685	2,949,901
2	Revenu de placements:								
	1. Intérêts:								
	i) Administration publique fédérale ...	3,165	-	574	71	3,810	112	6,214	10,136
	ii) Entreprises publiques fédérales ...	13,857	-	-	-	13,857	-	-	13,857
	iii) Administrations publiques provinciales	209	-	-	-	209	-	-	209
	v) Administrations publiques municipales	-	-	-	-	-	37	2,226	2,263
	vii) Autres	5,196	-	-	-	5,196	3,811	251,687	260,694
	Total partiel	22,427	-	574	71	23,072	3,960	260,127	287,159
	2. Autres revenus	5,787	-	-	-	5,787	-	488	6,275
	Total partiel, poste 2	28,214	-	574	71	28,859	3,960	260,615	293,434
3	Revenu de location	4,864	-	-	-	4,864	-	8,480	13,344
4	Contributions des administrations publiques:								
	i) Administration publique fédérale(4)	-	98	136,613	-	136,711	-	-	136,711
5	Autres revenus ordinaires	8,479	79	892	68	9,518	26,087	510	36,115
6	<u>Total des revenus ordinaires</u>	1,449,700	2,174	201,315	6,555	1,659,744	1,492,471	277,290	3,429,505
	<u>Dépenses</u>								
1	Coût des biens et services:								
	1. Salaires et traitements	711,700	813	82,295	2,347	797,155	42,564	23,753	863,472
	2. Prélèvement nets sur les stocks (+) ou additions nettes (-) aux stocks	- 2,789	122	2,927	203	463	- 9,234	-	- 8,771
	3. Autres achats de biens et services	535,128	867	96,047	1,873	631,915	1,170,680	19,078	1,821,673
	Total partiel, poste 1	1,242,039	1,802	181,269	4,423	1,429,533	1,204,010	42,831	2,676,374
2	Provision pour amortissement et remplacement ...	155,233	-	14,964	701	170,898	8,157	2,137	181,192
3	Intérêt sur la dette:								
	i) Administration publique fédérale ...	52,363	-	6,193	1,347	59,903(5)	-	195,101	255,004
	ii) Entreprises publiques fédérales ...	13,857	-	-	-	13,857	-	12,191	26,048
	vii) Autres	55,280	-	-	-	55,280	6,026	140	61,446
	Total partiel, poste 3	121,500	-	6,193	1,347	129,040	6,026	207,432	342,498
4	Autres dépenses ordinaires	7,809	-	-	-	7,809	-	3,781	11,590
5	<u>Total des dépenses ordinaires</u>	1,526,581	1,802	202,426	6,471	1,737,280	1,218,193	256,181	3,211,654
6	Bénéfice net (+) ou perte nette (-) avant provision pour impôts sur le revenu	- 76,881	372	- 1,111	84	- 77,536	274,278(6)	21,109	217,851
7	Impôt estimatif sur le revenu	3,590	-	3,970	-	7,560	1,139	9,154	17,853
8	Bénéfice net (+) ou perte nette (-) après provision pour impôts sur le revenu	- 80,471	372	- 5,081	84	- 85,096	273,139	11,955	199,998
9	<u>Total des dépenses ordinaires plus bénéfice net ou moins perte nette</u>	1,449,700	2,174	201,135	6,555	1,659,744	1,492,471	277,290	3,429,505

(1) Sans la Banque du Canada, voir Tableau 6.

(2) Comprend la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée, que la classification type des industries considère comme administration publique.

(3) Comprend les subventions versées par l'Administration publique fédérale aux Chemins de fer nationaux: Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, 12,100 - Loi nationale sur les transports, 63,080; total: 75,180.

(4) Les contributions de l'Administration publique fédérale inscrites aux comptes des revenus ordinaires et des bénéfices non répartis figurent au Tableau 5.

(5) Ne comprend pas l'intérêt capitalisé des immobilisations en cours 1,031.

(6) Comprend les bénéfices de la Commission canadienne du blé qui sont distribués aux producteurs de céréales.

GRAPHIQUE - 2

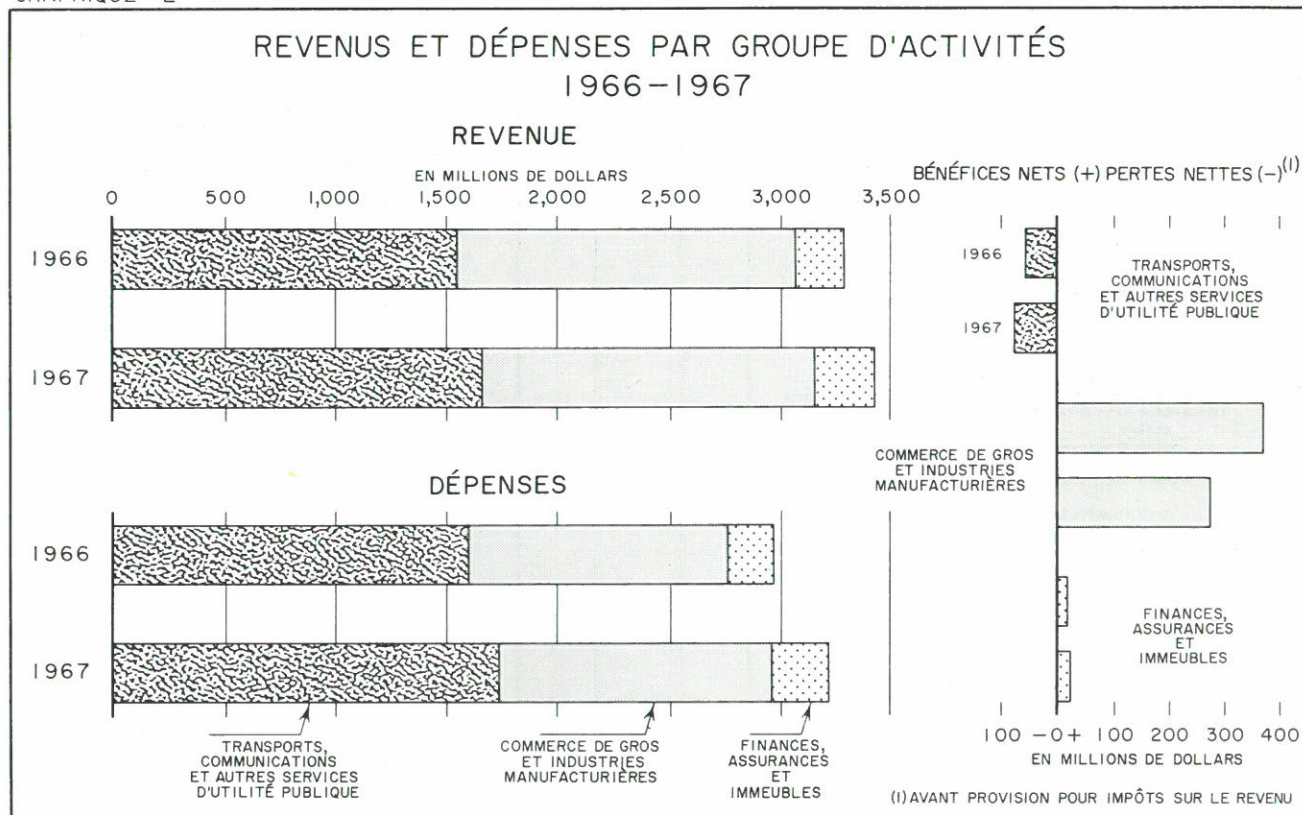


TABLEAU 3. Transactions nettes au compte des bénéfices non répartis, par groupe d'activités(1), exercice financier terminé le plus près du décembre 1967

No	Transports, communications et autres services d'utilité publique				Total, transports, communications et autres services d'utilité publique	Commerce de gros et industries manufacturières	Finances, assurances immeubles et autres(2)	Total
	Transports	Entreposage	Communications	Électricité				
milliers de dollars								
1	- 121,333	747	22,846	1,342	- 96,398	372,091	46,587	322,280
2	- 78,030	372	- 5,082	84	- 82,656	273,139	11,954	202,437
3	1,930	-	- 52	- 209	1,669	8	4,324	6,001
4	- 813	-	-	-	- 813	-	- 9,929	- 10,742
5	- 4,000	-	- 978	-	- 4,978	- 74	693	- 4,359
6	69,941	481	2,890	-	73,312	-	3,809	77,121
7	Distribution des bénéfices:							
1)	Dividendes payés:							
i)	-	-	-	-	-	- 3,000	-	- 3,000
ii)	- 200	-	-	-	- 200	-	-	- 200
2)	Autres paiements:							
i)	-	-	-	-	-	- 306	- 10,081	- 10,387
ii)	- 158	-	-	-	- 158	-	-	- 158
vii)	-	-	-	-	-	- 311,596	-	- 311,596
	- 358	-	-	-	- 358	- 314,902	- 10,081	- 325,341
8	- 11,330	853	- 3,222	- 125	- 13,824	- 41,829	770	- 54,883
9	- 132,663	1,600	19,624	1,217	- 110,222	330,262	47,357	267,397

(1) Ne comprend pas la Banque du Canada, voir Tableau 7.

(2) Comprend la Société canadienne des brevets et l'exploitation Limitée, que la classification type des industries considère comme administration publique.

(3) Poste 8, Dépenses, Tableau 2.

(4) Contributions de l'Administration publique fédérale inscrites aux comptes des revenus ordinaires et des bénéfices non répartis figurant au Tableau 5.

TABLEAU 4. Analyse des valeurs en portefeuille(1), y compris celles des fonds réservés, par groupe d'activités à la fin de l'exercice terminé le plus près du 31 décembre 1967 (Postes 9 et 11 de l'actif)(2)

N°		Transports, communications et autres services d'utilité publique				Total, transports, communication et autres services d'utilité publique	Commerce de gros et industries manufacturières	Finances, assurances, immeubles et autres(3)	Total
		Transports	Entreposage	Communications	Électricité				
milliers de dollars									
1	Bons du Trésor de l'Administration publique fédérale:								
	Poste 9 de l'actif	14,035	-	-	-	14,035	897	1,895	16,827
2	Obligations émises ou garanties par l'Administration publique fédérale:								
	Poste 9 de l'actif	115	-	963	-	1,078	547	20,057	21,682
	Poste 11 de l'actif	56,301	-	-	-	56,301	-	128,521	184,822
	Total partiel	56,416	-	963	-	57,379	547	148,578	206,504
3	Obligations émises ou garanties par les administrations publiques provinciales et municipales:								
	Poste 9 de l'actif	-	-	-	-	-	684	-	684
	Poste 11 de l'actif	13,898	-	-	-	13,898	-	-	13,898
	Total partiel	13,898	-	-	-	13,898	684	-	14,592
4	Obligations de sociétés constituées au Canada et d'institutions:								
	Poste 9 de l'actif	30,687(4)	-	-	-	30,687	-	-	30,687
	Poste 11 de l'actif	2,014	-	-	-	2,014	-	-	2,014
	Total partiel	32,701	-	-	-	32,701	-	-	32,701
5	Actions ordinaires et privilégiées de sociétés canadiennes:								
	ii) Entreprises publiques fédérales(5):								
	Poste 9 de l'actif	5,004	-	-	-	5,004	187	-	5,191
	vii) Autres:								
	Poste 9 de l'actif	9,564(6)	-	-	-	9,564	-	-	9,564
	Total partiel	14,568	-	-	-	14,568	187	-	14,755
6	Placements à l'étranger:								
	Poste 9 de l'actif	3,740(6)	-	-	-	3,740	29,868	-	33,608
	Poste 11 de l'actif	39	-	-	-	39	-	-	39
	Total partiel	3,779	-	-	-	3,779	29,868	-	33,647
7	Ensemble des valeurs détenues:								
	Poste 9 de l'actif	63,145	-	963	-	64,108	32,183	21,952	118,243
	Poste 11 de l'actif	72,252	-	-	-	72,252	-	128,521	200,773
	Total global	135,397	-	963	-	136,360	32,183	150,473	319,016

(1) Ne comprend pas la Banque du Canada.

(2) Comprend aussi les avoirs suivants des Fonds réservés:

	Transports, communications et autres services d'utilité publique	Finances, assurances et immeubles	Total
Encaisse	13,878	750	14,628
Intérêt couru: i) Administration publique fédérale	-	1,882	1,882
vii) Autres	-	359	359
Immeubles	-	9,699	9,699
Hypothèques	-	64,806	64,806
Autres éléments d'actif	- 4,001	141,151(7)	137,150
Total	9,877	218,647	228,524

(3) Comprend la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée, que la classification type des industries considère comme administration publique.

(4) De ce montant, 26,908 représentent la valeur des obligations des sociétés privées affiliées.

(5) Comprend les transactions entre les entreprises mères de l'Administration publique fédérale et leurs filiales.

(6) Investissements dans les sociétés privées affiliées.

(7) De ce montant, 141,137 sont des obligations de l'Administration publique fédérale émises en vertu de l'article 21A de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

TABLEAU 5. Contributions de l'Administration publique fédérale figurant aux comptes des revenus ordinaires et des bénéfices non répartis(1) de l'exercice terminé le plus près du 31 décembre 1967

	Milliers de dollars
Revenus ordinaires:	
Société Radio-Canada:	
Subventions d'exploitation	136,613
Élevateurs du gouvernement canadien:	
Services fournis gratuitement par les ministères de l'Administration publique fédérale	98
Société du crédit agricole:	
Paievements faits aux fins de la Loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles	-
Total partiel des revenus ordinaires	136,711
Bénéfices non répartis:	
Contributions applicables au déficit d'exploitation:	
Société Radio-Canada	2,890
Élevateurs du gouvernement canadien	481
Le réseau des Chemins de fer nationaux du Canada:	
Chemins de fer nationaux	35,869
Service de bacs de Terre-Neuve	16,527
Service de bacs de l'île-du-Prince-Édouard	4,789
Société du crédit agricole	3,809
Conseil des ports nationaux	2,236
Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent	10,520(2)
Total partiel des bénéfices non répartis	77,121
<u>Total des contributions de l'Administration publique fédérale figurant aux comptes des revenus ordinaires et des bénéfices non répartis</u>	<u>213,832</u>

(1) Deux entreprises ont en outre reçu des subventions à la production.

(2) Comprend un apport de 8,225 destinés à réduire le déficit d'exploitation du canal Welland pour l'année.

TABLEAU 6. Comparaison des revenus ordinaires et des dépenses ordinaires de la Banque du Canada, exercice terminé le plus près du 31 décembre 1967 et 1966

N°(1)		1967	1966	Variations
		milliers de dollars		
	<u>Revenus</u>			
2	Revenu de placements:			
	i) Administration publique fédérale	193,444	164,490	28,954
	ii) Entreprises publiques fédérales			
	vii) Autres			
6	<u>Total des revenus ordinaires</u>	193,444	164,490	28,954
	<u>Dépenses</u>			
1	Coût des biens et services:			
	1. Salaires et traitements	6,619	5,808	811
	3. Autres achats de biens et de services	9,742	8,040	1,702
	Total partiel, poste 1	16,361	13,848	2,513
3	Intérêt sur la dette, versé:			
	vii) à d'autres: intérêt versé sur soldes non réclamés	59	57	2
5	<u>Total des dépenses ordinaires</u>	16,420	13,905	2,515
6	Bénéfice net (+) ou perte nette (-) avant provision pour impôt sur le revenu	177,024	150,585	26,439
9	<u>Total des dépenses ordinaires plus bénéfice net ou moins perte nette</u>	193,444	164,490	28,954

(1) Les numéros des postes correspondent à ceux du Tableau 2.

TABLEAU 7. Comparaison des opérations nettes au compte des bénéficiaires non répartis Banque du Canada, exercice terminé le plus près du 31 décembre 1967 et 1966

N°(1)		1967	1966	Variations
		milliers de dollars		
1	Solde au début de l'année	-	-	-
2	Bénéfice net ou perte nette de l'année	177,024	150,585	26,439
7	Distribution des bénéfices:	177,024	150,585	26,439
	2. Autres paiements:			
	i) Administration publique fédérale, soit au Receveur général du Canada, pour être portés au crédit du fonds du revenu consolidé	-	-	-
8	Additions nettes (+) ou déductions nettes (-)	-	-	-
9	Solde en fin d'année	-	-	-

(1) Les nombres des postes correspondent à ceux du Tableau 3.

TABLEAU 8. État de l'actif et du passif de la Banque du Canada, exercice terminé le plus près du 31 décembre 1967 et 1966

N°(1)		1967	1966	Variations
		milliers de dollars		
	<u>Actif</u>			
1	Encaisse et dépôts: Change étranger - Livres sterling et dollars des États-Unis d'Amérique	90,641	54,906	35,735
	Autres devises	252	244	8
	Total partiel, poste 1	90,893	55,150	35,743
5	Revenus en cours: 1. Intérêts - intérêts courus sur placements: i) Administration publique fédérale	46,474	43,223	3,251
	ii) Entreprises publiques fédérales			
	vii) Autres			
7	Immobilisations: Immeubles de la Banque (terrains, bâtiments et mobi- lier) au prix coûtant, moins l'amortissement accumulé	17,348	16,542	806
8	Prêts et avances à recevoir: ii) Des entreprises publiques fédérales: Obligations non garanties de la Banque d'expansion industrielle	270,231	239,777	30,454
	vii) Autres; banque à charte et banques d'épargne	3,000	-	3,000
	Total partiel, poste 8	273,231	239,777	33,454
9	Valeurs en portefeuille: 1. Bons du Trésor de l'Administration publique fédérale	538,304	409,110	129,194
	2. Obligations émises ou garanties par l'Adminis- tration publique fédérale	3,209,804	3,010,181	199,623
	7. Actions ordinaires et privilégiées, Canadiennes: ii) Entreprises publiques fédérales: Banque d'expansion industrielle, prix d'achat du capital-actions émis	45,000	42,000	3,000
	8. Placements à l'étranger: autres titres, gouverne- ments des États-Unis d'Amérique	10,710	171,739	- 161,029
	Total partiel, poste 9	3,803,818	3,633,030	170,788
13	Autres éléments d'actif: Chèques sur autres banques	105,584	153,208	- 47,624
	Solde net des recettes et des déboursés de l'Adminis- tration publique fédérale en cours de règlement ...	72,996	64,644	8,332
	Autres	1,280	1,202	78
	Total partiel, poste 13	179,860	219,074	- 39,214
14	<u>Ensemble de l'actif</u>	4,411,624	4,206,796	204,828

(1) Les numéros des postes correspondent à ceux du Tableau 1.

TABLEAU 8. État de l'actif et du passif de la Banque du Canada, exercice terminé le plus près du 31 décembre 1967 et 1966 - fin

N°(1)		1967	1966	Variations
		milliers de dollars		
	<u>Passif</u>			
2	Prets, avances et effets à payer à court terme:			
	2. Autres prêts et avances:			
	i) Administration publique fédérale:			
	Dépôts, Administration publique fédérale	42,171	34,060	8,111
	Dettes payables en livres sterling, en dollars des États-Unis d'Amérique ou en d'autres devises	32,368	31,464	904
	Total partiel	74,539	65,524	9,015
	vii) Autres:			
	Dépôts des banques à charte et d'autres banques	1,062,017	1,111,258	- 49,241
	Dettes payables en livres sterling, en dollars des États-Unis d'Amérique ou en d'autres devises	2,451	5,460	- 3,009
	Autres	37,926	29,728	8,198
	Total partiel	1,102,394	1,146,446	- 44,052
	Total partiel, poste 2.2	1,176,933	1,211,970	- 35,037
	3. Billets: Billets en circulation	2,978,940	2,733,634	245,306
	Total partiel, poste 2	4,155,873	3,945,604	210,269
10	Autres éléments de passif:			
	Chèques de la Banque du Canada en cours de règlement	224,407	229,491	- 5,084
	Autres	1,344	1,701	- 357
	Total partiel, poste 10	225,751	231,192	- 5,441
11	Avoir des propriétaires (valeur nette):			
	1. Actions détenues:			
	i) Administration publique fédérale:			
	Capital versé	5,000	5,000	-
	5. Surplus approprié: fonds de réserve	25,000	25,000	-
	Total partiel, poste 11	30,000	30,000	-
12	<u>Ensemble du passif</u>	4,411,624	4,206,796	204,828

(1) Les numéros des postes correspondent à ceux du Tableau 1.

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA



1010465169

FOOS